



LES RELATIONS DE L'ITALIE AVEC LA LIBYE ET LA TUNISIE : ANALYSE HISTORIQUE ET PERSPECTIVES FUTURES

**Mémoire de géopolitique
du Capitaine de frégate Andrea ROMANI
dans le cadre du séminaire «Géopolitique du Maghreb»**

**Directeurs : M.me Nicole GRIMAUD
M. Jean-François DAGUZAN**

Mai 2002

LES RELATIONS DE L'ITALIE AVEC LA LIBYE ET LA TUNISIE :
ANALYSE HISTORIQUE ET PERSPECTIVES FUTURES

SOMMAIRE

PARTIE I . LES RELATIONS AVEC LA LIBYE ET LA TUNISIE JUSQU'AUX INDEPENDANCES

- La politique méditerranéenne du Royaume d'Italie
- La politique étrangère de l'Italie républicaine vis-à-vis du Maghreb oriental dans l'après-guerre

PARTIE II . LES RELATIONS AVEC LA LIBYE DEPUIS L'INDEPENDANCE

- La monarchie du roi Idris 1^{er} (1951-1969)
- De la prise du pouvoir par Kadhafi aux sanctions de l'ONU (1969-1992)
- L'embargo et la reprise des relations après son interruption (1992-2002)
- Quelles perspectives futures ?

PARTIE III . LES RELATIONS AVEC LA TUNISIE DEPUIS L'INDEPENDANCE

- La période de Bourguiba (1956-1987)
- La période de Ben Ali (1987-2002)
- Quelles perspectives futures ?

INTRODUCTION

La partie orientale du Maghreb - celle qui est aujourd'hui occupée par les territoires de la Libye et de la Tunisie - a toujours été une zone d'intérêt prioritaire pour l'Etat italien depuis son unification.

Après avoir représenté l'objectif primaire des visées coloniales de l'Italie libérale et le tremplin idéal de l' « impérialisme méditerranéen » rêvé par l'Italie fasciste, cette région est devenue un réservoir énergétique incontournable pour l'Italie républicaine. En outre, dans la dernière décennie, tout le Maghreb a assumé un rôle central par rapport aux politiques de régulation des pressions démographiques qui intéressent la frontière Sud de l'Europe, face auxquelles l'Italie se trouve en première ligne avec la France et l'Espagne.

Bien que la Libye et la Tunisie appartiennent toutes les deux au Maghreb oriental, les relations de l'Italie avec ces deux pays ont été - et sont même aujourd'hui - de nature très différente.

La Libye - ancienne colonie italienne - a représenté un facteur important d'instabilité dans la région méditerranéenne pendant les trois dernières décennies ; toutefois les difficultés des rapports politiques avec Rome n'ont guère empêché qu'elle devienne le premier fournisseur de pétrole de la péninsule.

La Tunisie - autrefois terre d'immigration italienne - est le pays maghrébin avec lequel le Sud de la péninsule partage une histoire millénaire de proximité géographique et de liens socio-économiques. Ce pays représente aujourd'hui, aux yeux de Rome, un partenaire privilégié dans la région en ce qui concerne la coopération économique et la maîtrise des phénomènes migratoires.

L'analyse historique des relations politiques, économiques et humaines entre l'Italie et chacun de ces deux pays nous permettra de repérer les raisons de leur diversité actuelle et d'esquisser des pronostics sur leur évolution future. En outre, cette analyse nous amènera à constater qu'après la 2^{ème} Guerre Mondiale, les relations italo-libyennes et italo-tunisiennes se sont développées selon des parcours qui présentent des étapes comparables dans une certaine mesure, tout en aboutissant à des résultats différents.

Pour atteindre ces objectifs, il conviendra de découper l'étude en trois parties.

La première sera consacrée à l'examen des relations en question pendant la période qui va de l'Unification italienne aux indépendances des deux pays maghrébins. La deuxième et la troisième partie seront dédiées respectivement à l'analyse des relations italo-libyennes et italo-tunisiennes depuis les indépendances jusqu'à nos jours, tout en ébauchant leurs tendances pour un proche avenir.

PARTIE I . LES RELATIONS AVEC LA LIBYE ET LA TUNISIE JUSQU' AUX INDEPENDANCES

1.1 La politique méditerranéenne du Royaume d'Italie

1.1.1 Les appétits maghrébins de l'Italie libérale

L'Italie, par sa position géographique, a de tout temps porté intérêt à l'Afrique du Nord. Cet intérêt trouve ses racines historiques dans l'antiquité : l'Empire Romain comprenait les côtes septentrionales africaines et les Républiques Maritimes, au Moyen Age, y établirent des bases commerciales.

C'était donc naturel que le Royaume d'Italie montrât, dès sa naissance en 1861, un intérêt évident pour cette zone géographique, un intérêt fondé sur des souvenirs anciens et glorieux mais aussi sur le besoin de terres nouvelles dans lesquelles une partie de la population de la péninsule pût s'établir sans devoir émigrer.

D'ailleurs, la réalisation de l'unité italienne intervenait à une époque où l'ouverture du Canal de Suez et la grande expansion coloniale française et anglaise redonnaient son importance à la Mer Méditerranée qui, depuis le XVI^{ème} siècle, était restée en dehors des grands courants commerciaux.

Cet ensemble de facteurs fit naître de grands espoirs d'expansion méditerranéenne dans l'opinion publique italienne, qui furent déçus au Congrès de Berlin en 1878 (quand Chypre fut attribuée à la Grande Bretagne) et plus encore en 1881, à la suite de l'établissement du protectorat français en Tunisie, où résidait une nombreuse communauté de ressortissants italiens et où la langue italienne était parlée partout, « de la place à la Cour »¹, puisqu'elle était à la fois la deuxième langue à la Cour du Bey² et la « langue des affaires, de la navigation, de la diplomatie »³.

A l'époque, en Tunisie, la langue italienne était pratiquement la « lingua franca » - la langue interethnique du commerce - et à la Cour de Tunis, son usage s'était largement répandu, à travers les épouses italiennes des Beys⁴, non seulement dans la vie

¹ GALLICO A., Tunisi, i Berberi e l'Italia nei secoli, Ancona ; La Lucerna, 1928, p. 231

² L'institution beylicale, qui plongeait ses racines dans l'Empire ottoman dont le Bey était le représentant, domina l'Afrique du Nord depuis le XVI^{ème} siècle jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle.

³ GALLICO A., op. cit. , p. 218.

⁴ Les trois Beys qui se succédèrent de 1835 à 1859 épousèrent des femmes italiennes.

quotidienne, mais aussi dans les actes légaux et dans les rapports officiels avec les Etats étrangers.

Au début du XIX^{ème} siècle déjà la communauté italienne représentait le groupe le plus consistant parmi la population européenne à Tunis. Il s'agissait d'une communauté constituée en majorité d'exilés et de réfugiés politiques - pour la plupart intellectuels, militaires et techniciens appartenant à la bourgeoisie italienne - qui avaient rejoint la Tunisie, en vagues successives, à la suite des échecs des mouvements révolutionnaires dans les divers Etats de la péninsule.

A cette immigration politique - dont la culture et le dynamisme contribuèrent significativement au développement économique et socio-culturel tunisien - s'ajouta, à partir de la fin du XIX^{ème} siècle, le flux d'une communauté italienne très pauvre, émigrée de la Sicile et de la Sardaigne, qui devint rapidement majoritaire et qui entretenait des rapports extrêmement étroits avec la population tunisienne, partageant avec elle les mêmes quartiers et la même vie quotidienne.

Les cuisantes désillusions du Congrès de Berlin et surtout du protectorat français en Tunisie créèrent, en Italie, une exaltation nationaliste qui amena à un changement de gouvernement et à une politique extérieure méditerranéenne beaucoup plus agressive, visant premièrement à limiter l'expansion française en Tripolitaine et au Maroc, grâce à l'appui de l'Autriche et de l'Allemagne. Mais la classe politique italienne se rendit bientôt compte qu'une politique d'expansion en Afrique du Nord ne pourrait pas se réaliser sans des ententes avec la France et l'Angleterre.

Après les conquêtes coloniales en Afrique Orientale de la fin du XIX^{ème} siècle, les projets italiens d'expansion méditerranéenne se concrétisèrent, en octobre 1911, avec l'occupation de la Tripolitaine et, plus tard, de la Cyrénaïque à la suite de la guerre italo-turque. Pour obtenir l'accord français et anglais à cette occupation, l'Italie renonça à s'opposer aux actions de l'Angleterre en Egypte et de la France au Maroc. Par ailleurs, la délicate situation des ressortissants italiens de Tunisie paraissait avoir trouvé un règlement grâce à trois conventions signées avec la France en 1896⁵.

⁵ Il s'agissait de la convention de commerce et de navigation, de la convention consulaire et d'établissement et de la convention d'extradition qui reconnaissaient à la communauté italienne installée en Tunisie des prérogatives spéciales en plusieurs domaines comme, par exemple, la possibilité d'ouvrir des écoles dispensant le même enseignement qu'en Italie et surtout le droit de conserver la nationalité d'origine.

L'expérience coloniale italienne en Libye représente une étape d'importance capitale pour comprendre les évolutions successives des relations entre les deux pays. A cette étape sera dédié un paragraphe spécifique par la suite.

Cependant, l'équilibre réalisé avant la 1^{ère} Guerre Mondiale, qui envisageait la répartition des côtes nord-africaines entre France, Italie et Angleterre, fut remis en question par les revendications nationalistes du régime fasciste et «l'impérialisme méditerranéen» proclamé par M. Benito Mussolini dans son discours du 4 novembre 1922.

1.12 L'« impérialisme méditerranéen » de l'Italie fasciste

L'Italie fasciste ne se contenta pas de focaliser son action en Libye, elle déploya au contraire un grand effort de propagande dans les trois pays maghrébins sous obéissance française, orchestré sur place par les consuls et les fonctionnaires consulaires. La rhétorique officielle fasciste exaltait les liens d'amitié entre tous les peuples méditerranéens et reconnaissait le droit à l'indépendance des peuples musulmans dont le Duce se proclamait le protecteur.

En Tunisie, en particulier, l'idéologie fasciste trouvait un terrain favorable parmi la population des ressortissants italiens qui, en 1940, était presque aussi nombreuse que la communauté française (94.000 italiens et 108.000 français) mais qui était formée en majorité d'ouvriers agricoles et se trouvait par conséquent dans une position subalterne vis-à-vis des Français.

Le régime des Italiens de Tunisie était encore celui des trois conventions de 1896. Bien que dénoncées par la France en 1918, elles étaient maintenues provisoirement dans l'attente d'un futur statut et leur reconduction tacite tous les trois mois créait une situation ambiguë, responsable d'un certain malaise dans les relations franco-italiennes. Pour mettre fin à cette situation, Pierre Laval - profitant des ambitions italiennes sur l'Ethiopie – signa, en 1935, un accord avec Mussolini qui prévoyait l'élimination définitive des privilèges italiens tout en fixant des échéances lointaines et espacées.

Parallèlement à la propagande exercée sur les ressortissants italiens de Tunisie, le régime fasciste cherchait à trouver une entente avec les nationalistes tunisiens. Dans ce cadre s'inscrivirent les tractations secrètes entamées par le Consulat d'Italie à Tunis,

bien avant 1939, avec le Destour/Néo-Destour⁶ et, pendant la guerre, les tentatives d'utiliser le leader nationaliste tunisien M. Habib Bourguiba pour soulever la population tunisienne.

En entrant en guerre aux côtés d'Hitler, Mussolini se fixait pour objectif au Maghreb d'obtenir l'Algérie et la Tunisie en laissant le Maroc à l'Espagne. Les événements de la guerre ainsi que son issue engendrèrent une situation complètement différente, dans laquelle les conditions de la présence italienne en Afrique du Nord se trouvèrent extrêmement affaiblies, voire menacées.

1.13 La colonisation de la Libye (1911-1943)

Comme il a été déjà dit, l'occupation italienne de la Tripolitaine de 1911 s'inscrit dans un cadre d'exaltation nationaliste qui tirait ses origines de la grande déception liée à l'établissement du protectorat français en Tunisie.

L'Italie estimait qu'en prenant solidement pied sur la côte de la Tripolitaine elle aurait pu à la fois accéder au groupe des grandes puissances européennes et trouver une solution au problème de l'émigration italienne. En 1911, le territoire de la Libye actuelle comptait seulement un million d'habitants, dont le tiers dans la seule Tripolitaine. La région était considérée comme largement sous-exploitée et donc capable de supporter une colonisation de peuplement⁷.

En outre, Rome espérait pouvoir ouvrir une voie de pénétration italienne vers l'Afrique centrale et rêvait la construction d'un chemin de fer vers l'Erythrée italienne, ce qui aurait pu constituer une voie commerciale alternative au Canal de Suez.

Malgré la faiblesse de la présence ottomane, la conquête de la Tripolitaine ne fut pas aisée et, de fait, la guerre italo-turque se poursuivit jusqu'à la fin de la 1^{ère} Guerre Mondiale. En 1920, avec le Traité de Sèvres, la Turquie renonça définitivement à tous les privilèges reconnus au Sultan en Libye ; toutefois le contrôle de la Tripolitaine ne fut pas complètement instauré avant 1924, tandis qu'en Cyrénaïque la guérilla des

⁶ Le Destour (« Constitution ») était un parti politique indépendantiste et nationaliste tunisien fondé en 1920. En 1934, M. Habib Bourguiba, qui faisait partie du Destour, créa le Néo-Destour.

⁷ Néanmoins, en 1908, la Jewish Territorial Organisation - qui était venue enquêter en Cyrénaïque dans le but de repérer un territoire susceptible de préparer les bases d'un Etat juif - conclut son rapport en affirmant que la fixation d'une population nombreuse dans la région était vouée à l'échec faute de ressources suffisantes en eau.

confréries des Sénoussi⁸ continua jusqu'à 1931, en empêchant le démarrage de la colonisation agricole de cette région.

A cause de ces difficultés de contrôle du territoire, la colonisation agricole italienne demeura très limitée jusqu'au milieu des années 30, notamment en Cyrénaïque. En effet, jusqu'à la fin des années 20, elle resta à l'état embryonnaire et consistait en un nombre assez limité de grandes concessions privées de type capitaliste, localisées en Tripolitaine, dans lesquelles la main d'œuvre était presque exclusivement assurée par des ouvriers agricoles libyens.

A la fin des années 20, le régime fasciste - outre à poursuivre résolument manu militari la « pacification » complète de la Cyrénaïque - mit en place un ensemble de mesures législatives favorisant le démarrage d'une colonisation agricole de peuplement intensif financée par l'Etat⁹. Ces mesures - grâce auxquelles, déjà en 1933, environ 7.500 colons italiens s'étaient installés en Libye - visaient à créer un débouché pour les chômeurs agricoles de la péninsule dont le nombre ne cessait de s'accroître par effet de la crise économique internationale, des restrictions posées à l'immigration italienne vers les Etats-Unis et de la politique démographique du Fascisme.

Mais, à partir de 1934, le nouveau gouverneur M. Italo Balbo donna une impulsion décisive à la colonisation agricole de type démographique grâce à une grandiose planification urbanistique et infrastructurelle, dont la colonne vertébrale fut la Strada Litoranea (Route littorale), un axe routier d'environ 2000 km, construit entre 1935 et 1937, qui parcourait la Libye d'ouest en est, depuis la frontière tunisienne jusqu'à l'Egypte.

Les meilleures terres agricoles de la Tripolitaine et des hauts plateaux du Jabâl Akhdar (Montagne Verte), en Cyrénaïque, furent aménagées en petites et moyennes concessions agricoles - les comprensori agricoli -, chacune destinée à l'installation d'une famille de colons¹⁰. Plusieurs petits villages coloniaux¹¹ – chacun avec une église,

⁸ Les Sénoussi étaient des tribus pastorales nomades qui pratiquaient l'élevage transhumant sur les hauts plateaux de la Cyrénaïque. A travers la Sénoussiya - confrérie religieuse, mais aussi organisation socio-économique et militaire - ils s'opposèrent longtemps, par la guérilla et les révoltes, à la colonisation italienne de la région. Pendant les opérations de « pacification » de la Cyrénaïque menées par le gouverneur Général Pietro Badoglio et par le Général Rodolfo Graziani, ces populations furent largement décimées ou enfermées dans des camps de concentration situés sur les côtes.

⁹ La nouvelle législation concernant la « colonisation subventionnée par l'Etat » fut promulguée, en 1928, par le gouverneur de la Libye M. De Bono.

¹⁰ Au total, 133.000 hectares de terres agricoles furent aménagés pour être octroyés en concession aux colons italiens. Chaque concession avait une extension variable de 15 à 50 hectares.

¹¹ Au total, 24 villages coloniaux furent édifiés pour les colons italiens : 12 en Tripolitaine et 12 en Cyrénaïque.

une école, une infirmerie, un poste de police, une Casa del Fascio¹², les bureaux de la municipalité, de la poste et des organismes de colonisation - furent construits au milieu de chaque groupe de concessions. Pour peupler ces structures, Balbo planifia le transfert de 20.000 colons italiens en 1938 (les Ventimila) et de 10.000 autres en 1939.

Des aménagements semblables, dotés toutefois de concessions agricoles plus petites et plus pauvres en eau, furent réalisés pour les agriculteurs libyens. Ils ne rencontrèrent toutefois qu'un maigre succès et le nombre de familles libyennes qui s'y installa fut, en général, assez limité.

En ce qui concerne les communautés pastorales nomades - qui occupaient traditionnellement les terres plus fertiles de l'intérieur de la Cyrénaïque et qui s'étaient âprement opposées, avec la guérilla, à la colonisation italienne de cette région - les plans de Balbo envisageaient leur déplacement dans les zones côtières de la Syrte et dans le sud de la Cyrénaïque. Ces zones auraient dû être rendues plus adaptées au pâturage par l'excavation de plusieurs puits, mais la guerre empêcha la réalisation du programme.

Dans les élans de la rhétorique officielle, Balbo arrivait à dire qu'en Libye, la force créatrice du Fascisme aurait créé une société nouvelle où il n'y aurait plus eu ni dominants ni dominés, mais des « Italiens catholiques et des Italiens musulmans, les uns et les autres unis dans le destin enviable d'être les éléments constructeurs d'un organisme grand et puissant, l'Empire Fasciste »¹³. La réalité était très différente : l'inégalité des ressources assignées aux Italiens et aux Libyens était évidente et les comprensori agricoli, selon les sentiments les plus authentiques de Balbo, devaient constituer des véritables « îles ethniques » d'Italiens, où même la présence de main d'œuvre autochtone était de fait interdite. En effet, au début de 1940, pendant des réunions avec les autorités coloniales et les représentants des organismes de colonisation, le gouverneur Balbo affirmait qu'il fallait « de plus en plus éloigner l'élément musulman des centres de colonisation, puisque les comprensori de colonisation doivent devenir au plus tôt, comme d'ailleurs ils le sont quasiment, des véritables îles ethniques de nationaux »¹⁴.

Malgré les efforts financiers du Fascisme pour réaliser, en Libye, une véritable colonisation agricole de peuplement (qui, à terme, aurait dû créer une situation

¹² Il s'agissait du bureau local du Parti National Fasciste et de ses annexes.

¹³ BALBO I., « La politica sociale fascista verso gli arabi della Libia », pp. 748-749 in *Atti del Convegno Volta* (4 -11 octobre 1938), vol.I, Roma ; 1939.

¹⁴ BALBO I., « Verbale del rapporto tenuto dal Governatore Generale della Libia, il 30.I.1940-XVIII, sulla Colonizzazione Demografica Intensiva », INPS-CDL, cart. 2, fasc. AI, p. 2.

d'équilibre démographique avec la population arabe¹⁵), le nombre de colons italiens installés dans les concessions agricoles ne dépassa jamais vraisemblablement le chiffre de 40.000.

Pendant la 2^{ème} Guerre Mondiale, la Libye orientale devint bientôt un théâtre d'opérations et à la fin de 1942 tous les colons italiens en furent évacués. En 1943, quand l'occupation du territoire libyen par les Forcés armées britanniques mit fin à la domination coloniale italienne, environ 44.000 Italiens¹⁶ résidaient encore en Libye.

En conclusion, il s'agit d'une occupation coloniale relativement brève, qui fut marquée, jusqu'au début des années 30, par la conflictualité constante des révoltes et des répressions suivie par une décennie d'efforts volontaristes visant à réaliser une colonisation agricole de type démographique. Finalement, la guerre ne permit pas d'attendre les résultats de ces efforts.

Il est évident que, sur le plan économique et financier, l'expérience coloniale libyenne ne pouvait que se résoudre dans un échec et, en quelque mesure, cette idée parcourait même les milieux des administrateurs et des techniciens fascistes les plus avertis. Toutefois la colonisation de la Libye eut des motivations politiques au moins aussi importantes que celles économiques et, dans une mesure mineure, des motivations stratégique-militaires. En fait, la mise en œuvre des coûteux programmes coloniaux devait constituer, sur le plan interne et international, le témoignage de la « puissance créatrice » du Fascisme. En outre, l'agriculture libyenne aurait dû garantir le soutien d'une armée coloniale destinée à être utilisée en Afrique du Nord¹⁷.

1.2 La politique étrangère de l'Italie républicaine vis-à-vis du Maghreb oriental dans l'après-guerre

1.2.1 Une politique étrangère pragmatique et essentielle

Les résultats désastreux de la 2^{ème} Guerre Mondiale, bouleversèrent complètement les conditions de la présence italienne en Afrique du Nord : la Libye était sous le

¹⁵ La stratégie coloniale fasciste envisageait d'installer de 300.000 à 500.000 colons italiens en Libye avant la moitié du siècle.

¹⁶ Ce chiffre prend en compte non seulement les colons mais aussi les fonctionnaires, les enseignants, etc.

¹⁷ CRESTI F., Oasi di Italianità : la Libia della colonizzazione agraria tra fascismo, guerra e indipendenza 1935-1956, Torino ; SEI, 1996, p. 256.

contrôle britannique depuis 1943 et la nombreuse communauté italienne de Tunisie se trouvait dans une situation difficile, ayant perdu en 1944 son statut privilégié d'avant-guerre.

Dans les années de l'immédiat après-guerre, la diplomatie italienne¹⁸ essaya en vain de maintenir au moins une partie de ses possessions coloniales. En constatant l'insuccès de ses timides tentatives sur ce front, l'Italie focalisa pragmatiquement sa politique étrangère sur les contextes atlantique et européen, ceux qui pouvaient mieux garantir les moyens requis par les exigences de la reconstruction d'un pays complètement ravagé par la guerre et qui, dans le même temps, répondaient dans une certaine mesure aux exigences de politique intérieure¹⁹.

L'activité diplomatique italienne dans le cadre méditerranéen - et en particulier, vis-à-vis de la Libye et de la Tunisie - eut un caractère globalement secondaire et fut foncièrement marquée par le souci de protéger les positions des communautés italiennes résidant encore dans ces pays.

Seulement à partir de la deuxième moitié des années 50, l'arrivée au pouvoir d'hommes nouveaux en Italie, les « ouvertures » créées par le processus de décolonisation de tout le Maghreb et les exigences énergétiques imposées par l'industrialisation croissante du Nord de la péninsule allaient raviver l'intérêt italien pour l'Afrique du Nord.

1.22 La présence italienne en Libye dans l'après-guerre jusqu'à l'indépendance (1943-1951)

Après la fin des hostilités en Afrique, la Libye fut placée sous le contrôle de la British Military Administration (BMA)²⁰ qui maintint les fonctionnaires coloniaux italiens aux postes de l'administration en Tripolitaine.

Pendant la période de l'après-guerre, les colons italiens connurent un sort quelque peu différent en Tripolitaine et en Cyrénaïque, car l'occupation militaire italienne avait été menée différemment dans les deux régions et car la deuxième, comme il a été dit, avait été complètement abandonnée par les colons. En général, en Tripolitaine, les

¹⁸ Le Premier Ministre M. de Gasperi (catholique) et le Ministre des Affaires Etrangères M. Sforza (libéral) furent les acteurs principaux de la politique étrangère italienne de l'après-guerre.

¹⁹ La présence d'un puissant Parti Communiste orienta la politique étrangère des dirigeants catholiques-libéraux de l'après-guerre vers la consolidation de l'ancrage de l'Italie à l'Occident.

²⁰ La BMA devint, en 1949, British Administration of Tripolitania.

colons italiens, bien que réduits en nombre, furent en mesure de garder leurs concessions agricoles après la guerre. Cela ne fut pas le cas des anciens colons de la Cyrénaïque où les anciens habitants libyens reprirent possession des terres les plus fertiles et où les traces de la colonisation italienne s'estompèrent peu à peu.

Pendant la période d'administration britannique, la plupart des colons de la Tripolitaine connurent beaucoup de difficultés puisque l'interruption des aides financières italiennes amplifia les effets néfastes des années de sécheresse et des passages des sauterelles. Pour cette raison, un grand nombre de concessions agricoles furent abandonnées et les anciens colons s'installèrent à Tripoli ou rentrèrent en Italie. Les seules zones agricoles réellement productives restaient les concessions et les grandes propriétés proches de Tripoli qui - outre à garantir le ravitaillement alimentaire de la capitale libyenne et des troupes britanniques déployées en Libye - arrivaient même à exporter une partie de leurs produits à l'étranger.

En ces années, la nouvelle République italienne visait à maintenir la présence démographique des nationaux dans l'ancienne colonie car le rapatriement massif des colons aurait aggravé le problème du chômage dans la péninsule. Par ailleurs, Rome espéra garder son influence en Libye, notamment en Tripolitaine, en s'appuyant sur les prétendus crédits politiques de la *Cobelligeranza*²¹ et sur le fait que la colonisation italienne avait été une colonisation de peuplement et non pas d'exploitation et que la nation italienne ne pouvait pas être privée de tous ses débouchés coloniaux, puisqu'elle n'était pas coupable pour les choix que le régime fasciste lui avait imposés.

Ces espoirs furent vite déçus par l'attitude des Américains et des Britanniques et en 1947, avec le Traité de Paris, l'Italie renonça à tous les droits et les titres sur son ancien domaine colonial africain. Néanmoins, ses anciennes possessions demeuraient sous son administration jusqu'à ce que leur sort eût été définitivement réglé, c'est-à-dire jusqu'au moment où France et Angleterre auraient trouvé un accord sur le partage de leurs zones d'influence respectives.

Mais, au sujet de la Tripolitaine, de la Cyrénaïque et du Fezzan, l'ONU et la Ligue Arabe proposèrent la solution de l'unification et de l'indépendance. Ainsi, le 24 décembre 1951, la Libye devint un Etat indépendant par décision des Nations Unies et Mohammed Idriss As-Sanoussi, chef de la confrérie des Sénoussi, fut proclamé roi avec le nom d'Idriss 1^{er}.

²¹ La période de septembre 1943 à avril 1945, pendant laquelle les forces armées italiennes fidèles au roi combattirent aux côtés des Alliés, est baptisée période de la *Cobelligeranza*.

1.23 La présence italienne en Tunisie dans l'après-guerre et l'attitude de l'Italie républicaine vis-à-vis du nationalisme tunisien

Après la fin des hostilités en Afrique du Nord, la situation de la communauté italienne de Tunisie devint extrêmement délicate.

Le gouvernement français de Tunisie s'empessa d'éliminer tous les anciens privilèges des ressortissants italiens en abrogeant à la fois les conventions de 1896 et l'accord Laval-Mussolini de 1935. En outre, les hommes les plus compromis avec le fascisme furent expulsés et leurs propriétés confisquées. L'ordonnance du 22 juin 1944 élimina tous les régimes spéciaux : les écoles, l'hôpital, la Chambre de Commerce et les banques italiennes furent fermées et la loi sur la nationalité de 1923²² fut appliquée aux Italiens, avec effet rétroactif à partir du 10 juin 1940²³. Ces décisions furent aussitôt acceptées par le gouvernement italien de M. de Gasperi.

En ce qui concerne l'attitude des milieux politiques et culturels italiens vis-à-vis des mouvements nationalistes et indépendantistes maghrebins, on peut constater qu'elle fut caractérisée par une extrême attention, par une grande sensibilité et, en général, par la tentation constante de se proposer comme puissance européenne de rechange par rapport à la France. Au fond, toutefois, le gouvernement italien n'eut jamais la véritable volonté d'afficher des positions officielles discordantes de celles françaises puisque la France était sans doute un partenaire privilégié dans les contextes européen et atlantique qui, comme il a déjà été dit, étaient prioritaires pour l'Italie de l'après-guerre²⁴.

En ce qui concerne la Tunisie, dès le début des troubles nationalistes, la presse, la classe politique et les milieux gouvernementaux italiens se prononcèrent en faveur d'une large autonomie qui - selon une déclaration officielle du Ministre des Affaires Etrangères M. Martino - devait toutefois s'inscrire « dans le cadre de nouvelles formes d'association avec les puissances européennes qui en portent la responsabilité ». A l'égard de la Tunisie, où vivait encore une importante minorité italienne, l'opinion était en effet partagée entre la tentation d'une entente « entre européens » et celle d'un

²² Cette loi prévoyait que tout étranger né en Tunisie - et dont l'un des parents y était né - était français.

²³ Date d'entrée en guerre de l'Italie aux côtés de l'Allemagne.

²⁴ Cette attitude de substantiel alignement aux positions françaises à l'égard des nationalismes maghrebins a aussi caractérisé, avec quelques nuances, la position italienne à propos de la guerre d'Algérie, même si, dans ce cas de figure, un débat politique et culturel intérieur très vif et l'absence d'une minorité italienne étroitement liée à son pays auraient laissé imaginer une position plus libre (lors des débats à l'ONU sur les questions algériennes, l'Italie a toujours voté en conformité avec les thèses françaises).

accord avec les nationalistes perçus comme les futurs maîtres du Pays. En effet, les milieux politiques et diplomatiques italiens redoutaient autant la poursuite d'une épreuve de force pour le maintien d'une situation jugée objectivement dépassée que les bouleversements révolutionnaires d'une société dans laquelle vivaient encore 80.000 ressortissants italiens.

En définitive l'Italie - au-delà des nombreux contacts avec les nationalistes de Tunis et des déclarations amicales à leur égard - ne joua aucun rôle significatif de médiation dans la réalisation de l'indépendance tunisienne survenue en 1956, ni d'ailleurs dans la laborieuse construction de l'indépendance algérienne quelques années plus tard.

PARTIE II. LES RELATIONS AVEC LA LIBYE DEPUIS L'INDEPENDANCE

2.1 La monarchie du Roi Idriss 1^{er} (1951-1969)

2.1.1 Une monarchie « sous tutelle »

Depuis les premières années de son existence, le nouveau royaume de Libye, qui réunissait les territoires de la Tripolitaine, de la Cyrénaïque et du Fezzan, fut soutenu et financé par les Etats-Unis et par l'Angleterre, intéressés par l'établissement de bases militaires sur le territoire libyen et par l'exploitation pétrolière. Les seules activités économiques du pays étaient l'agriculture de petite échelle pratiquée par les anciens colons italiens résidant encore en Tripolitaine - dont le nombre s'était d'ailleurs sensiblement réduit pendant la période de l'administration britannique - et l'élevage de moutons pratiqué par les populations nomades de la Cyrénaïque.

En 1953, la Grande Bretagne obtint l'usage de la base militaire d'El Adam pour 20 ans en échange d'une assistance financière. Les Etats-Unis, avec un accord de 1954, confirmèrent l'usage pour 20 ans de la base aérienne de Wheelus Field, qu'ils utilisaient depuis la guerre, en échange de blé et d'une assistance financière. De son côté, la France se résigna à laisser la Libye sous l'influence anglo-américaine en évacuant, en 1955, les forces modestes (environ 400 militaires) qui demeuraient encore au Fezzan¹.

En ce qui concerne le démarrage des activités pétrolières, en 1955 le roi Idriss répartit les concessions de recherche entre 13 compagnies et l'année suivante une de celles-ci, la Libyan American Oil, découvrit le premier gisement de pétrole en Libye. A partir de 1959 les découvertes devinrent très fréquentes si bien qu'en 1965, la Libye était devenu le premier producteur pétrolier d'Afrique.

En ces mêmes années, malgré l'opposition des compagnies pétrolières anglo-américaines, l'ENI (Ente Nazionale Idrocarburi) - nouvelle société pétrolière de l'Etat italien - entreprit sa pénétration en Libye qui commença en 1959, à la suite de la signature d'un accord entre les autorités libyennes et M. Enrico Mattei, légendaire fondateur et premier président de l'ENI. Les explorations commencèrent dans une concession en Cyrénaïque et aboutirent, en 1965, à la première découverte d'un petit

gisement. En 1967, dans une autre concession obtenue l'année précédente, l'ENI découvrit le gisement de Bu'Attifel, dans le bassin de la Syrte, un des plus grands de la Libye.

Sur le plan politique interne, la monarchie libyenne vivait dans une situation de crise institutionnelle permanente. Aussi, afin d'y remédier, le roi promulgua en 1963 une nouvelle Constitution qui envisageait une centralisation accrue du royaume. Toutefois, malgré ces tentatives de réformes, le régime d'Idriss était de plus en plus faible. Complètement dépendant des aides financières américains et britanniques, il n'affichait aucune volonté crédible d'opérer des réformes d'envergure dans le domaine politique, économique ou social.

C'est cette faiblesse politique qui favorisa la réussite du coup d'état de 1969 et la prise du pouvoir par Moammar Kadhafi.

2.12 Le traité italo-libyen de 1956

Après l'indépendance, les relations de l'Italie avec la monarchie libyenne furent caractérisées par le souci de garantir les positions de la communauté italienne de Libye (dont la plupart était concentrée à Tripoli et en Tripolitaine) et par la volonté de normaliser les rapports avec l'ancienne colonie, tout en assumant les responsabilités de l'occupation coloniale et surtout des dégâts causés par la guerre.

Les gouvernements de la péninsule, animés par la volonté de maintenir la présence italienne en Libye, consacrèrent des aides financières considérables afin d'encourager les colons à ne pas abandonner leurs concessions. De leur côté, les quelque 7.000/8.000 colons résidant encore dans les anciens *comprosoni agricoli*, étaient de plus en plus démoralisés par les difficultés économiques ainsi que par l'attitude généralement hostile des Libyens et leurs demandes de rapatriement se multipliaient. En effet, les milieux nationalistes libyens voyaient d'un mauvais œil la permanence des Italiens sur les terres agricoles meilleures et, par conséquent, les institutions du royaume (magistrature, administration, police) ne pouvaient pas ignorer ces humeurs qui, tout en ayant des motivations principalement idéologiques, en cachaient d'autres de caractère économique.

¹ Pendant la guerre, le Général Leclerc, venu du Tchad, avait établi le contrôle français sur le Fezzan.

Vers le milieu des années 50, Rome prit conscience que sa politique d'aides financières était vouée à l'échec et que les investissements faits pour soutenir les anciens colons agricoles en Libye n'auraient jamais été rentabilisés. En effet, en 1955, le nombre d'agriculteurs italiens s'était réduit à environ 4.800 âmes.

Le gouvernement italien décida alors d'entamer des négociations avec les autorités libyennes pour arriver à un règlement définitif de la question des concessions agricoles dans l'ancienne colonie. Les objectifs de Rome étaient de se désengager progressivement du soutien financier des anciens colons qui voulaient rester en Libye tout en leur garantissant, vis-à-vis de l'Etat libyen, les droits de propriété des concessions qu'ils occupaient. En outre, la priorité des négociateurs italiens était d'obtenir le regroupement des propriétés agricoles italiennes dans des soi-disant oasis d'italianità² (oasis d'italianité), c'est-à-dire des noyaux territoriaux à l'intérieur desquels toute présence de propriétés agricoles libyennes devait être exclue. Le souci de cette séparation territoriale entre agriculteurs italiens et autochtones était motivé soit par les souhaits des premiers soit par la volonté de Rome de viser toute aide financière ultérieure aux zones agricoles occupées entièrement par des nationaux.

Les négociations aboutirent à la signature du traité italo-libyen de 1956 qui garantissait le patrimoine de quelque 4000 anciens colons italiens résidant encore en Tripolitaine dans les anciennes terres de l'Istituto di Previdenza Sociale et de l'Ente per la Colonizzazione della Libia. En effet, l'Etat libyen s'engageait à reconnaître aux anciens colons les droits de propriété des concessions qu'ils occupaient tandis que, de son côté, l'Etat italien s'engageait à octroyer des aides financières pour achever la « valorisation agricole » de ces concessions.

En revanche les domaines de l'Etat italien et du Parti Fasciste dissous étaient nationalisés, ainsi que les nombreuses concessions agricoles abandonnées en Tripolitaine et que toutes les anciennes concessions coloniales de la Cyrénaïque.

Enfin, Rome s'engageait à donner des aides financières (un million de lires libyennes) pour la reconstruction économique de l'Etat libyen et à ouvrir une ligne de crédit (de 1,75 millions de lires libyennes) pour la fourniture de produits industriels italiens.

Par effet du traité de 1956, les oasis d'italianità et, plus en général, les positions de la communauté italienne de Libye - qui, en 1964, comptait encore 27.000 ressortissants

² CRESTI F., *Oasi di italianità: la Libia della colonizzazione agraria tra fascismo, guerra e indipendenza 1935-1956*, Torino ; Società Editrice Internazionale (La Nuova Africa), 1996, p. 236.

dont environ 24000 installés à Tripoli - furent globalement garanties jusqu'aux bouleversements de 1969.

2.2 De la prise du pouvoir par Kadhafi aux sanctions de l'ONU (1969-1992)

2.2.1 Le long chemin vers l'isolement international

Le 1^{er} septembre 1969 un jeune capitaine, Moammar Kadhafi, à la tête d'un groupe d'officiers « libres », prit le pouvoir en renversant la monarchie et en proclamant la République Arabe Libyenne.

L'action politique du nouveau leader libyen - qui avait reçu sa formation militaire au Royaume Uni³ - fut aussitôt caractérisée par un nationalisme enflammé et par un panarabisme d'inspiration nassérienne qu'il concevait comme le seul moyen de surmonter les séquelles de la domination coloniale, dont la question israélo-palestinienne était la manifestation la plus humiliante.

En 1970, les bases militaires américaine et britannique furent fermées, les banques étrangères nationalisées et les possessions des ressortissants italiens confisquées et nationalisées. Les quelque 20.000/22.000 Italiens qui résidaient et travaillaient encore en Libye sous les garanties du traité de 1956 furent expulsés dans un climat d'extrême hostilité.

Sur le plan international, les premières années de pouvoir de Kadhafi furent marquées par les initiatives volontaristes d'unification de la nation arabe qui amenèrent à des accords éphémères de « fusion » institutionnelle avec l'Egypte, en 1972, et avec la Tunisie, en 1974⁴, ainsi qu'avec le Soudan⁵, le Yémen et la Syrie. Mais ces accords furent souvent dénoncés aussi rapidement que conclus et, en tout état de cause, les espoirs du leader libyen de s'imposer comme le héros du panarabisme furent bientôt déçus par les attitudes de Sadate et de Bourguiba qui représentaient l'âme modérée de la nation arabe. Le Colonel commença alors à soutenir les mouvements d'opposition

³Après avoir fréquenté l'Académie royale militaire de Libye, Kadhafi obtint le brevet des transmissions à l'académie militaire de Sandhurst, au Royaume Uni.

⁴Traité de Djerba signé le 12 janvier 1974.

⁵ En décembre 1969, la signature de la Charte de Tripoli avait marqué le premier rapprochement de la Libye à l'Egypte et au Soudan.

interne aux régimes arabes plus modérés et pro-occidentaux, ce qui aboutit à un bref conflit frontalier avec l’Egypte en juillet 1977 et au « coup » de Gafsa en janvier 1980⁶.

Le nationalisme de Kadhafi se traduisait - comme il a déjà été dit - à travers les nationalisations des biens étrangers (en 1973 les biens de la British Petroleum en Libye furent nationalisés), mais aussi à travers les revendications récurrentes concernant le versement des dédommagements coloniaux par l’Italie. D’ailleurs ces mesures et ce comportement devaient contribuer à consolider la crédibilité politique du leader libyen auprès des populations arabes qu’il se proposait d’unifier.

Les acquisitions massives d’armements⁷ et les déclarations tonitruantes concernant l’extension de la souveraineté libyenne sur la totalité du Golfe de la Syrte complétaient le profil de la présence libyenne sur le plan international en ces années.

En 1973, pour des exigences internes de consolidation de son pouvoir, Kadhafi déclencha une « révolution populaire » qui conduisit à la proclamation officielle de la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste le 2 mars 1977.

La base idéologique de la Jamahiriya (Etat des masses) était - et reste encore aujourd’hui - le « Livre Vert », un ouvrage doctrinale en trois tomes publié de 1976 à 1979⁸, qui se veut le fondement d’une troisième théorie universelle, opposée au capitalisme et au marxisme, fondée sur trois piliers idéologiques : la tradition tribale bédouine, l’arabisme dans sa version nassérienne et la religion musulmane.

A partir de 1978, l’application des principes autogestionnaires du « Livre Vert » entraîna une progressive nationalisation de l’économie libyenne avec la suppression du petit commerce et la disparition généralisée du secteur privé.

La fin des années 70 marqua, en quelque mesure, la déception des grands projets panarabes de Kadhafi et le début de ses initiatives politico-militaires en Afrique

⁶ Le 27 janvier 1980, un commando militaire tunisien venu de Libye et d’Algérie pour renverser le régime de Bourguiba fut arrêté à Gafsa, une ville minière en Tunisie centrale. A la suite de cet événement, l’ambassade de France à Tripoli fut mise à sac pour le soutien français au régime tunisien. Voir GRIMAUD N., *La Tunisie à la recherche de sa sécurité*, Paris ; Presses Universitaires de France (Perspectives Internationales), 1995, pp. 126 - 131 et, également, DAGUZAN J.- F., *Le dernier rempart ? Forces armées et politiques de défense au Maghreb*, Paris ; Publisud (Strademed), 1998, pp. 68 et 197.

⁷ Pendant les années 70, la Libye opéra d’importantes acquisitions d’armement en Italie et en France, mais aussi en Turquie, Yougoslavie, Espagne, Brésil et surtout en URSS, qui devint progressivement le principal fournisseur d’armement libyen. Les budgets militaires augmentèrent pendant toutes les années 70 et arrivèrent, au début des années 80, à représenter environ 20% du budget de l’Etat.

⁸ Le premier tome du « Livre Vert » concerne le système politique et formalise le système de démocratie directe des Comités populaires. Le deuxième et le troisième tome sont consacrés à l’économie et à la société, respectivement.

subsaharienne⁹, mais aussi le dérapage progressif de la Libye dans une stratégie d'action internationale caractérisée par le financement et le soutien au terrorisme de matrice politique et indépendantiste en Europe¹⁰.

En ces années, la lutte par tous les moyens contre les Etats-Unis devint l'obsession affichée de l'action internationale de Kadhafi. Une longue série d'incidents diplomatiques et militaires - ainsi que plusieurs attentats (attribués à la filière libyenne) visant les citoyens américains en Europe - aboutirent, en 1986, à l'embargo total unilatéral américain contre la Libye et aux bombardements de Tripoli et Benghazi¹¹. En représailles aux bombardements américains, les Libyens lancèrent deux missiles SCUD en direction de l'île italienne de Lampedusa, qui tombèrent à proximité de ses côtes.

D'autre part, Kadhafi s'adressa progressivement à l'URSS et à certains pays du Pacte de Varsovie (notamment l'Allemagne de l'Est et la Bulgarie) pour obtenir des armements modernes, de l'assistance militaire et technologique. Les relations avec l'Union Soviétique commencèrent dans la première moitié des années 70, puis ne cessèrent de s'intensifier, sans cependant jamais arriver à une véritable dépendance. En tant qu'adversaire des Etats-Unis, l'URSS était pour Kadhafi une puissance amie, mais l'athéisme et l'impérialisme soviétiques ne pouvaient pas séduire l'idéologue du « Livre

⁹ La Libye intervint militairement en Ouganda, en 1979, et au Tchad en 1980 et de 1983 à 1987 (dans l'affaire tchadienne la France s'opposa militairement à l'ingérence libyenne). En janvier 1981, Kadhafi mit en place une éphémère union avec le Tchad - baptisée « les Etats islamiques du Sahel » - qui ne survit pas à la chute du leader tchadien Goukuni Oueddeï en juin 1992. En outre, Tripoli s'allia aussi avec l'Ethiopie (et avec le Yémen) pour s'opposer aux actions diplomatiques menées en Afrique noire par l'Arabie Saoudite que Kadhafi jugeait trop liée aux Etats-Unis. Enfin le régime libyen soutint des agitations tribales au Mali, au Burkina Faso et au Niger.

¹⁰ Il est désormais certain que la Libye a financé l'IRA au Royaume Uni, l'ETA en Espagne, la bande Baader-Meinhof en Allemagne et les Brigade Rosse en Italie.

¹¹ En 1973, des avions Mirages libyens avaient abattu un avion de reconnaissance américain au-dessus du Golfe de la Syrte. Le 2 décembre 1979, l'ambassade USA à Tripoli fut saccagée et, en mai 1980, les Etats-Unis retirèrent leurs deux derniers diplomates en Libye. Une année plus tard, en mai 1981, les Etats-Unis ordonnèrent la fermeture de la représentation libyenne à Washington. En décembre, ils interdirent aux citoyens américains de se rendre en Libye et demandèrent aux entreprises américaines d'évacuer leurs nationaux résidant en Libye. Entre-temps, en août 1981, deux chasseurs libyens SU-22 Fitter furent abattus par deux chasseurs F-14 Tomcat américains au-dessus du Golfe de la Syrte. En mars 1982, le Président Reagan ordonna la cessation de toute importation de pétrole libyen et décréta l'embargo sur toute exportation de matériel énergétique et technologique à destination de Tripoli. En janvier 1986, les Etats-Unis décrétèrent l'embargo total sur la Libye à la suite de deux attentats perpétrés à Rome et à Vienne, en décembre 1985, par le groupe Abou Nidal, soutenu par la Libye (20 civils tués dont 5 américains). En mars 1986, en riposte à un tir de missiles libyens contre la VI^{ème} Flotte engagée dans un exercice près du Golfe de la Syrte, des bombardiers embarqués A-6 Intruder américains opérèrent un raid sur des sites côtiers de lance-missiles libyens. A la même occasion, deux navires de la marine libyenne (une corvette classe Nanuchka et un patrouilleur lance-missile classe La Combattante) furent coulés par les missiles Harpoon lancés par les bateaux américains. En avril 1986, à la suite d'un attentat dans un cabaret à Berlin (3 morts dont 2 américains), des avions embarqués de la VI^{ème} Flotte et 22 bombardiers américains F-111 basés au Royaume Uni, bombardèrent Tripoli, Benghazi et Benina. En juin de la même année, Reagan décréta le gel des avoirs libyens aux Etats-Unis.

Vert ». De leur côté, les Soviétiques n'apparaissaient pas vraiment soucieux d'approfondir les liens de coopération militaire avec la Libye, comme ils l'avaient fait avec la Syrie ou le Yémen.¹²

Après les événements de 1986, tous les pays occidentaux interrompirent leurs relations diplomatiques avec la Libye et la plupart des capitales européennes adhéra à l'embargo déclaré unilatéralement par les Etats-Unis. Même le rapprochement diplomatique tenté avec l'Italie en 1988¹³ échoua l'année suivante, quand Kadhafi déclencha une nième campagne très virulente pour les indemnités coloniales. Entre temps, l'Union Soviétique s'affaiblissait et le Colonel se trouvait de plus en plus isolé sur la scène internationale.

Pendant ces années, il faut rappeler les attentats aériens de Lockerbie en 1988 et du Niger en 1989¹⁴ dont la responsabilité fut attribuée aux services secrets libyens et qui entraînèrent l'imposition des sanctions de l'ONU contre la Libye à partir d'avril 1992.

2.22 Le cadre général des relations italo-libyennes

Dans les années 70 et 80, les relations de la Libye avec son ancien colonisateur ont été globalement marquées par le déséquilibre prononcé entre des relations politico-diplomatiques difficiles et des relations économiques importantes.

Les efforts menés constamment par les milieux gouvernementaux italiens afin de poursuivre une situation plus équilibrée et cohérente - mais surtout plus « confortable » vis-à-vis de l'allié américain - ont globalement échoué, principalement à cause des extrémismes et de l'imprévisibilité qui ont caractérisé l'action de Kadhafi sur la scène internationale.

A cet égard, il faut souligner que - même après la crise de Lampedusa de 1986 et jusqu'à l'imposition de l'embargo en 1992 - Rome a été probablement la seule capitale

¹² En effet, l'URSS et la Libye ne signèrent jamais aucun accord de défense et les Soviétiques n'eurent jamais de bases permanentes en Jamahiriya. Seules furent accordées des facilités de transit et maintenance dans les ports libyens pour les bateaux de la Marine soviétique et l'usage temporaire des bases aériennes libyennes pour des vols de reconnaissance ou d'appui logistique. Voir DAGUZAN J.-F., op. cit. , pp. 101 -102.

¹³ En juillet 1988 une délégation parlementaire libyenne fut reçue à Rome par le Ministre des Affaires Etrangères M. Giulio Andreotti. En novembre de la même année, le Commandant Jalloud, « numéro deux » libyen, effectua une visite officielle à Rome pendant laquelle il eut des entretiens avec le Président de la République M. Francesco Cossiga et le Pape Jean Paul II.

¹⁴ Les deux attentats visèrent un Boeing de la compagnie aérienne PAN AM au-dessus de Lockerbie en Ecosse (270 morts) et un DC-10 de la compagnie aérienne UTA au-dessus du désert du Niger (171 morts).

occidentale qui ait essayé de reconstruire une base de dialogue politique avec Tripoli. C'est dans cette perspective que viennent prendre place la non-adhésion italienne à l'embargo déclaré unilatéralement par les Etats-Unis en 1986, la tentative de rapprochement diplomatique italo-libyen de 1988 et la visite officielle à Tripoli, en 1991, de M. Giulio Andreotti, Premier Ministre italien de l'époque¹⁵.

Sur le plan politico-stratégique, les relations italo-libyennes des années 70 et 80 ont été caractérisées par la confrontation prolongée concernant l'établissement d'une influence sur Malte - après l'accession de l'île à l'indépendance en 1972 - et par la crise diplomatique aiguë qui a suivi les tirs de deux missiles libyens sur l'île de Lampedusa en 1986. Les revendications récurrentes de Kadhafi concernant les indemnités coloniales - parfois accompagnées de menaces explicites à l'égard des Italiens travaillant en Libye - ont représenté une constante des rapports diplomatiques entre les deux pays depuis l'arrivée du Colonel au pouvoir. En outre, le soutien libyen au terrorisme en Europe - et notamment le financement des Brigate Rosse¹⁶ - ainsi que les assassinats des opposants au régime résidant en Italie contribuèrent à complexifier encore plus le cadre des relations politiques italo-libyennes.

En revanche, sur le plan économique et financier, les relations ont été caractérisées non seulement par le plein épanouissement des activités pétrolières de l'ENI en Libye et par la croissance de la dépendance énergétique italienne, mais aussi par la percée des capitaux étatiques libyens dans plusieurs sociétés de la péninsule. Jusqu'au début des années 80, la balance commerciale était partiellement rééquilibrée par les importantes acquisitions d'armements opérées par la Libye sur le marché italien.

Les quatre paragraphes suivants seront dédiés à l'approfondissement des éléments thématiques principaux des relations italo-libyennes pendant la période considérée : la question des indemnités coloniales, la confrontation au sujet de Malte, l'épanouissement des activités de l'ENI et la pénétration des capitaux libyens dans l'économie italienne.

¹⁵ Cette visite a été la dernière visite officielle d'un chef de gouvernement occidental avant l'embargo. Par ailleurs, M. Andreotti retourna en Libye, en voyage privé, en 1993 afin d'interviewer le Colonel Kadhafi pour le magazine italien 30 giorni.

¹⁶ Mouvement terroriste révolutionnaire de l'extrême gauche extraparlamentaire qui sévit, dans les années 70 et 80 en Italie en exécutant une longue série d'attentats contre politiciens, magistrats, fonctionnaires, journalistes, syndicalistes et militaires. Le mouvement a été démantelé entre la fin des années 80 et le début des années 90, mais de nouvelles cellules ont revendiqué deux assassinats en 1999 et en 2002.

2.23 Kadhafi et la question des indemnités coloniales

La question des indemnités coloniales a été un des leitmotivs de la politique étrangère de Kadhafi vis-à-vis de l'Italie. Depuis 1970, cette question a connu des poussées récurrentes dont la chronologie a été vraisemblablement dictée par les exigences de la politique intérieure ou internationale du leader libyen.

Six mois après son arrivée au pouvoir, Kadhafi convoqua l'ambassadeur italien à Tripoli et lui demanda d'informer son gouvernement que le seul problème entre les deux pays était celui des indemnités liées à la période de la domination coloniale. A la même époque, il déclarait au journal italien *Il Tempo* que la Libye pourrait avoir recours à l'ONU et aux tribunaux internationaux si l'Italie ne donnait de réponse satisfaisante.

Le Colonel affirmait, en fait, que les dédommagements versés par effet du traité italo-libyen de 1956 n'étaient pas suffisants pour compenser les énormes dégâts démographiques, économiques et moraux causés au peuple libyen par la colonisation italienne.

En 1980, dans une interview à la revue italienne *Epoca*, il évoquait le montant des indemnités qui auraient dû être - selon les experts libyens - de 1500 milliards de lires italiennes. Ensuite, en 1984, le gouvernement libyen décida de mettre sur pied un comité d'experts pour procéder à une évaluation des dégâts occasionnés par la colonisation italienne à travers l'examen du bilan des guerres menées par l'Italie dans lesquelles les Libyens avaient subi des dommages ou avaient été exilés, déportés, tués.

La position tenue par les différents gouvernements italiens à l'égard de cette question a toujours été de confirmer la validité du traité signé en 1956 avec le roi Idriss - en excluant, par conséquent, toute indemnisation additionnelle - en affichant, toutefois, une entière disponibilité pour accomplir des gestes symboliques (comme, par exemple, la construction d'un hôpital ou la réalisation de recherches historiques dans les archives italiennes) afin de reconnaître officiellement, encore une fois, les responsabilités italiennes. Une attitude donc plutôt ferme sur le fond, mais conciliante en ce qui concerne la forme.

La question des indemnités connut une reviviscence ultérieure en 1989, au moment où les relations italo-libyennes venaient d'être timidement reprises après la période de rupture qui avait suivi le tir des missiles libyens sur Lampedusa. A cette occasion, les revendications enflammées et menaçantes de Kadhafi furent accompagnées par le meurtre d'un technicien italien à Tripoli et par la tentative de

plusieurs centaines de Libyens de débarquer à Naples afin de célébrer, sur le territoire italien, les martyrs de la colonisation italienne à l'échéance du soixante-dix-huitième anniversaire de l'occupation.

Ces manifestations d'extrême hostilité entraînèrent une nième crise diplomatique qui, toutefois, n'eut aucun effet notable sur les activités des 60 firmes italiennes qui opéraient alors en Libye, notamment dans les secteurs pétroliers et des infrastructures, ni sur les échanges économiques entre les deux pays¹⁷.

La question des indemnités, tout en ayant toujours représenté une épée de Damoclès sur les relations italo-libyennes depuis 1970, n'a donc jamais constitué un véritable obstacle au maintien - et même, dans certaines limites, au développement - de relations économiques et financières solides dans les secteurs les plus rentables pour les deux pays. En fait, au même moment où il faisait ses déclarations enflammées contre l'ancien colonisateur, Kadhafi investissait les pétrodollars libyens dans des sociétés italiennes, passait d'importantes commandes aux industries italiennes d'armement et surtout continuait à exporter une grande partie du pétrole libyen vers la péninsule.

2.24 La question de Malte

Après avoir obtenu du Royaume Uni l'indépendance de Malte en 1972, le leader maltais Dom Mintoff s'engagea dans une politique de neutralité internationale que les ressources de l'île ne pouvaient permettre. C'est pourquoi, dans la même année, il accepta une proposition d'assistance économique avancée par Kadhafi qui, de son côté, visait à établir une influence libyenne sur l'île, ce qui aurait énormément accru son prestige auprès des pays arabes du bassin méditerranéen.

Mais l'intensification de relations politiques, économiques et militaires entre Malte et la Libye tout au long des années 70¹⁸ posait des problèmes sur l'échiquier de la confrontation Est-Ouest. L'importance géostratégique de Malte était évidente depuis le Moyen Age et l'établissement d'une mainmise libyenne sur l'île - étant donné les rapports de coopération croissants entre Soviétiques et Libyens - aurait ouvert le port de

¹⁷ En 1989, le tiers des importations de la Libye provenait de l'Italie et, hormis le pétrole, le tiers des exportations libyennes allait en direction de la péninsule.

¹⁸ Par exemple, les contrôleurs de vol de l'aéroport international de La Vallette étaient des militaires libyens. En outre, en 1978, Malte avait probablement octroyé une base d'hélicoptères pour les opérations des forces navales libyennes (ROMANO S., Guida alla politica estera italiana : dal crollo del fascismo al crollo del comunismo, Milano; Rizzoli, 1993, p.166).

La Vallette aux bateaux militaires soviétiques, ce qui aurait énormément accru les possibilités opérationnelles du SOVMEDRON¹⁹, sensiblement limitées depuis 1974 par la perte de la base d'Alexandrie, à la suite du passage de l'Égypte dans la sphère d'influence occidentale. Dans cette situation, grâce à la proximité géographique et aux liens historiques avec Malte, l'Italie pouvait jouer un rôle d'importance capitale pour empêcher le dérapage définitif de l'île en dehors de la sphère d'influence occidentale.

Vers la fin des années 70, Dom Mintoff, tout en acceptant le pétrole et les aides financières de Kadhafi - ainsi que la présence militaire libyenne sur l'île - commença des négociations avec la compagnie américaine TEXACO en vue de l'exploration pétrolière dans les bancs de Medina, zone maritime entre Malte et la Libye revendiquée par les deux pays. Ce comportement provoqua une réaction libyenne qui poussa le leader maltais à chercher protection auprès de l'Italie. On arriva ainsi, en août 1980, à la signature d'un traité italo-maltais avec lequel l'Italie s'engageait à assurer militairement la neutralité de Malte et à fournir des aides financières. Par effet du traité - qui avait une durée de dix ans et qui fut manifestement considéré comme un signal de « non-amitié » par Tripoli - le port de La Vallette n'aurait dû accueillir ni les bateaux militaires américains ni ceux des Soviétiques²⁰.

Entre temps, le contentieux pétrolier malto-libyen aboutit à une situation de crise diplomatique et militaire entre l'Italie et la Libye, pendant laquelle, toujours en août 1980, des bateaux et des avions italiens furent envoyés dans la zone des bancs de Medina pour protéger la plate-forme d'exploration italienne SAIPEM-2²¹ menacée par les forces navales libyennes. La confrontation dura quelques semaines avant l'interruption définitive des activités pétrolières en septembre 1980.

Mais la question de Malte connut un autre épisode en 1984, quand Dom Mintoff signa avec la Libye un traité d'amitié et de coopération - qui, comme s'empessa de déclarer Kadhafi, comprenait le domaine stratégique et militaire – et dénonça par la même occasion le protocole d'assistance économique et financière du traité signé en 1980 avec l'Italie. La crise diplomatique italo-maltaise qui s'en suivit fut résolue l'année suivante pendant la visite à Rome du nouveau leader maltais Mifsud Bonnici. Le traité à été ensuite renouvelé en 1990 et il est aujourd'hui encore en vigueur.

¹⁹ Soviet Mediterranean Squadron. Ainsi était baptisée la flotte soviétique de la Méditerranée dans le langage courant de l'OTAN.

²⁰ Même après avoir signé ce traité, Malte n'interdit jamais totalement l'usage du port de La Vallette aux bateaux militaires soviétiques (ROMANO S., op. cit., p.166).

En conclusion, au-delà de la crise diplomatico-militaire aiguë de 1980, Malte a représenté un terrain de confrontation permanente entre l'Italie et la Libye pendant plus d'une décennie. Après le désengagement politique et militaire britannique, chacun des deux pays a opéré pour attirer l'île dans sa sphère d'influence respective en poursuivant des objectifs partiellement semblables. En ce qui concerne Kadhafi : des ambitions géostratégiques régionales, l'augmentation de son prestige personnel auprès des populations arabes et l'opportunité de devenir, aux yeux du Kremlin, un acteur central pour la présence navale soviétique en Méditerranée. Pour Rome : des ambitions régionales et la volonté - ou, peut-être, la nécessité imposée par les exigences de l'appartenance euro-atlantique - de jouer un rôle important afin d'empêcher la « perte » définitive de Malte pour l'Occident. Au milieu des intérêts croisés des deux « adversaires », Dom Mintoff a essayé de tirer le meilleur parti de cette confrontation par le biais d'une politique étrangère de type « mercantile ».

2.25 L'épanouissement des activités de l'ENI

Ce qui permit, au début des années 60, la percée de l'ENI dans le panorama pétrolier libyen - jusqu'à alors véritable chasse gardée des sociétés anglo-américaines - fut la proposition de conditions d'exploitation très avantageuses qui envisageaient la participation du pays producteur aux opérations pétrolières en tant que partenaire égalitaire. Il s'agissait de la soi-disant « formula Mattei », une nouvelle forme d'association entre société pétrolière et pays producteur qui devint rapidement la norme internationale des accords pour l'exploitation des hydrocarbures²². Cette formule contractuelle révolutionnaire - qui avait été inaugurée à l'occasion des accords pétroliers avec la Tunisie en 1960 - permit une rapide pénétration de l'ENI dans les activités pétrolières en Afrique et au Moyen Orient.

Pendant les années 60, l'activité de l'ENI en Libye fut foncièrement focalisée sur l'exploration et sur l'étude de la complexe géologie régionale²³, ce qui aboutit à l'importante découverte du gisement géant de Bu'Attifel en 1967, dont il a déjà été fait

²¹ La plate-forme italienne opérait sur les bancs de Medina pour le compte de TEXACO qui avait finalement signé un accord pétrolier avec Malte.

²² Jusqu'alors, les accords d'exploitation excluaient la participation du pays producteur aux activités pétrolières concernant les gisements situés sur son territoire. Ces accords envisageaient le simple paiement au pays producteur des redevances (royalties) et des taxes.

²³ Les concessions où l'extraction était plus aisée avaient déjà été assignées aux compagnies anglo-américaines.

mention. Par ailleurs, l'exploitation effective de ce gisement ne commença qu'en 1972, lorsque Kadhafi avait déjà expulsé les ressortissants italiens et entamé ses revendications à propos des indemnités coloniales.

Mais, malgré les tensions caractérisant le cadre des relations diplomatiques italo-libyennes de ces années, en 1974 l'ENI et la National Oil Company (NOC)²⁴ libyenne signèrent un important accord pour l'exploration et la production dans plusieurs zones de l'intérieur et dans la zone maritime devant Tripoli. Dans cette zone fut découvert le gisement offshore de Bouri qui devint opérationnel en 1988.

On peut donc constater que, dans le domaine des activités pétrolières, les rapports entre le deux pays n'ont cessé de s'intensifier pendant les années 70 et 80. Cette période est caractérisée par la consolidation des collaborations pétrolières engagées sous la monarchie d'Idriss 1^{er} et par la mise en chantier de nouveaux programmes de coopération de grande envergure. Entre-temps, la dépendance de l'Italie industrialisée vis-à-vis du pétrole libyen ne cessa d'augmenter, si bien qu'en 1990, à peu près le tiers des importations pétrolières italiennes provenaient de la Libye.

2.26 La pénétration des capitaux libyens dans l'économie italienne

A partir de la première moitié des années 70, les revenus pétroliers ont assuré au régime de Tripoli la disponibilité d'énormes capitaux financiers qui ont été investis soit en Libye - dans la réalisation de grandes infrastructures, telles que la « grande rivière artificielle » - soit à l'étranger et notamment en Italie.

La percée des pétrodollars libyens dans l'économie italienne eut sûrement sa manifestation la plus éclatante en 1976, quand le gouvernement libyen devint le deuxième actionnaire de FIAT (Fabbrica Italiana Automobili Torino). Mais Tripoli s'intéressa aussi aux activités de raffinage et de distribution pétrolière et, en 1985, la Libyan Arab Foreign Investments Company (LAFICO) entra dans le capital de la société italienne TAMOIL qui devint entièrement libyenne quelques années plus tard. Dans la deuxième moitié des années 80, les capitaux libyens permirent à TAMOIL d'élargir sensiblement ses activités dans la péninsule²⁵, les objectifs libyens étant de

²⁴ Il s'agit de l'agence gouvernementale libyenne pour l'exploitation des hydrocarbures.

²⁵ Cet élargissement se réalisa à travers l'achat des réseaux de distribution italiens d'AMOCO - y compris une raffinerie à Crémone - et de TEXACO.

consolider la présence de la société en Italie pour en faire la tête de pont d'une offensive de grande envergure vers l'Europe.

En outre, des capitaux libyens furent aussi investis, de façon plus discrète, dans des sociétés moins connues qui opéraient dans le domaine du tourisme et de l'immobilier en Sicile et sur les îles de Pantelleria, Lampedusa, Favignana et Ustica.

Mais, comme il a été déjà dit, l'opération la plus éclatante fut sans doute l'accord FIAT-Libye de 1976.

Le 1^{er} septembre de cette année, M. Gianni Agnelli, patron de FIAT, annonça la signature d'un accord entre l'IFI (le groupe financier de contrôle de FIAT) et la Libyan Arab Foreign Bank (LAFOB), représentant le gouvernement libyen, aux termes duquel celui-ci achetait 9,5% du capital de l'industrie turinoise. L'accord - qui était conclu sur la base d'une augmentation de capital de la société italienne entièrement souscrite par la banque libyenne - envisageait un apport financier libyen de 360 milliards de liras sous forme d'une souscription d'actions et de prêts pluriannuels à des taux bien inférieurs à ceux dont FIAT aurait pu bénéficier sur le marché du crédit italien. Le gouvernement libyen obtenait deux postes dans le Conseil d'administration (15 membres au total) et un poste dans le Comité exécutif (5 membres au total).

L'accord était très avantageux pour FIAT pour plusieurs raisons. Premièrement pour la revalorisation du capital de la société consécutive au fait que les Libyens avaient accepté de payer l'action FIAT trois fois plus cher que sa valeur sur le marché boursier italien. Deuxièmement en raison du très faible taux du crédit ouvert en faveur de FIAT²⁶ qui pouvait ainsi dégager les moyens nécessaires à la réalisation d'un vaste programme d'investissements à des coûts très limités. Par ailleurs, le contrôle de la société demeurait solidement dans les mains de la famille Agnelli qui conservait 29% du capital.

L'entente fut bien accueillie par le gouvernement italien à un moment où la discussion d'un plan de restructuration industrielle était au centre du débat politique et où le gouvernement était aux prises avec la difficulté de dégager 4000 milliards de liras pour relancer les entreprises en difficulté. Toutefois, beaucoup d'indicateurs laissaient comprendre que les investissements de FIAT auraient été réalisés non pas en Italie, mais essentiellement dans une perspective d'élargissement international de la société. D'autre part, le choix d'un partenaire comme la Libye (malgré les réserves suscitées en

²⁶ Le taux de crédit fut estimé à 6% par les négociateurs turinois, alors que le taux du crédit italien de l'époque était aux environs de 20%.

Italie par la politique de Kadhafi) et les négociations parallèles de FIAT avec l'URSS²⁷, laissèrent penser à une tentative originale et intéressante d'utilisation des pétrodollars libyens fondée sur une démarche triangulaire dans laquelle la Libye aurait fourni les capitaux, FIAT les structures industrielles et l'URSS le marché.

En fait, FIAT opérait en Union Soviétique où l'usine de montage de Togliattigrad produisait, à l'époque, 680.000 voitures par an. Des accords de coopération envisageaient d'augmenter la production et de la porter à un million de voitures par an, mais la société turinoise rencontrait des difficultés pour dégager les crédits nécessaires et, d'ailleurs, l'endettement très important de l'URSS auprès de l'Italie ne pouvait être augmenté.

D'autre part, la Libye (dont la population était, à l'époque, de 2,5 millions d'habitants, avec une situation intérieure qui ne pouvait pas laisser présager un développement consistant des consommations) ne pouvait guère représenter pour FIAT un marché intéressant ; c'est pourquoi l'accord bilatéral en question n'aurait pas permis de réduire le déficit de la balance commerciale italo-libyenne causé par l'augmentation du prix du pétrole.

Dans ces conditions, l'accord FIAT-Libye pouvait représenter le paradigme d'une nouvelle solution multilatérale au problème de l'utilisation des pétrodollars ; une solution tripartite en l'occurrence où les acteurs étaient d'un côté un pays producteur de pétrole, sans capacités de marché mais avec des capitaux importants, d'un autre côté un pays industrialisé consommateur de pétrole et enfin un pays en voie de développement, sans capitaux mais avec des potentialités de marché importantes.

A cet égard, l'accord FIAT-Libye aurait pu avoir des retombées politiques importantes sur le plan international dans la mesure où, pour la première fois, on y pouvait envisager une forme de collaboration entre les pays arabes et l'Europe dont le marché était constitué par l'URSS et les pays socialistes.

Suite à l'application complète de l'accord de 1976, le gouvernement libyen arriva à posséder, dans les années suivantes, jusqu'à 15% de la société turinoise.

La présence libyenne dans le capital de FIAT se termina en 1986²⁸ : ce fut la conséquence de la rupture des relations entre les deux pays qui suivit le tir de missiles libyens sur l'île de Lampedusa. Toutefois cette expérience contribua à créer un réseau

²⁷ Le Ministre de l'Industrie soviétique M. Komarov aurait joué un rôle dans les négociations.

²⁸ En 1986, FIAT racheta toutes les actions encore aux mains de la Libyan Arab Foreign Investments Company (LAFICO) à des prix très avantageux pour le gouvernement libyen.

de relations professionnelles et personnelles entre les financiers de la Jamahiriya et les personnalités du monde économique italien qui a joué un rôle très actif dans la nouvelle percée des capitaux libyens en Italie aujourd'hui.

2.3 L'embargo et la reprise des relations après son interruption (1992-2002)

2.31 La continuation des relations économiques pendant l'embargo (1992-1999)

Le long chemin de la Libye vers l'isolement international aboutit à l'application de l'embargo décidé par les Nations Unies en avril 1992, en raison du refus libyen de soumettre deux citoyens libyens - responsables présumés de l'attentat de Lockerbie - au jugement de la justice britannique.

Au début, l'embargo fut limité aux vols aériens et aux ventes d'armes²⁹, tandis qu'ensuite, en novembre 1993, il fut élargi aux équipements pétroliers et au gel des avoirs libyens à l'étranger³⁰. Cette mesure restrictive a été renouvelée tous les six mois jusqu'en avril 1999 et les Etats-Unis avaient souhaité l'étendre aux exportations de pétrole³¹; toutefois, certains Etats européens, parmi lesquels l'Italie et l'Allemagne, s'y sont opposés.

En fait, au début des années 90, la Libye était le premier fournisseur de pétrole de l'Italie et cette dépendance s'était accrue à la suite de la Guerre du Golfe, à cause de l'interruption des approvisionnements énergétiques depuis l'Irak. C'est pourquoi, tout en respectant l'embargo et tout en interrompant ses relations diplomatiques avec Tripoli, Rome ne pouvait pas se permettre de réduire ses relations économiques avec la Libye.

²⁹ Résolution 748 du Conseil de Sécurité du 15 avril 1992.

³⁰ Résolution 883 du Conseil de Sécurité du 11 novembre 1993.

³¹ Par ailleurs, les Etats-Unis adoptèrent, en août 1993, la loi D'Amato-Kennedy qui envisageait des sanctions contre les sociétés étrangères investissant en Libye. Depuis 1996, l'Iran-Libia Sanctions Act envisage la possibilité pour les Etats-Unis d'imposer des amendes aux sociétés non américaines qui investissent plus de 40 millions de dollars par an dans le secteur de l'énergie de ces deux pays. Toutefois, cette mesure n'a pas été appliquée aux accords passés par l'ENI et TOTAL SA avec NOC après l'interruption de l'embargo. D'autre part, il est intéressant de noter que les sociétés pétrolières américaines - tout en ayant officiellement abandonné la Libye en 1986 - continuent depuis à maintenir un accord avec NOC aux termes duquel leurs quotas de participation dans les différents joint-ventures signés avant 1986 ne sont pas nationalisés mais simplement « congelés ». NOC a substitué les compagnies américaines pour le financement et pour la réalisation des opérations, ainsi que pour le retrait du pétrole (pro-quota), et les informe à l'occasion de réunions spécifiques, autorisées par le Département d'Etat, qui se tiennent en Europe.

Pendant l'embargo, en fait, l'Italie est demeurée le premier client et le premier fournisseur de la Libye. Le volume global des échanges commerciaux a augmenté, ainsi que le déficit commercial italien³².

Pendant la période de l'embargo, ENI a continué régulièrement ses activités en Libye à travers ses sociétés contrôlées AGIP North Africa, SAIPEM et SNAMPROGETTI. En particulier dans le secteur pétrolier, AGIP a intensifié la production des gisements existants et, en 1997, a opéré de nouvelles découvertes dans le bassin du Mourzouk.

Au total, en 1995, une trentaine de sociétés italiennes opérait en Libye dans les secteurs des constructions civiles ou industrielles, de la distribution d'électricité, de la fourniture de services et de la mécanique.³³

En revanche, la présence financière libyenne en Italie s'est affaiblie pendant l'embargo. En ce qui concerne notamment TAMOIL - qui disposait désormais d'environ 2.000 points de vente (sur les 28.500 existant dans la péninsule) et représentait 5% du marché italien - Tripoli s'éloigna progressivement de la société et de son holding hollandais OILINVEST, en les confiant à des entrepreneurs amis, tout en conservant un quota de 45%.

2.32 L'interruption de l'embargo et l'activisme italien pour « dédouaner » la Libye (1999-2002).

En août 1998, à la suite de longues négociations, les Etats-Unis et le Royaume Uni ont accepté la proposition de Tripoli de consigner les présumés responsables libyens de l'attentat de Lockerbie à condition que leur jugement par la justice écossaise fût organisé dans un pays tiers, à savoir les Pays-Bas.

Un mois auparavant, le 4 juillet 1998, Rome et Tripoli avaient déjà repris les relations diplomatiques en signant un communiqué conjoint d'amitié et de coopération avec lequel les deux pays se proposaient de nouer une « relation stratégique ».

³² En 1992 le volume des échanges italo-libyens était de 6.100 milliards de lires italiennes, avec un déficit italien de 3.400 milliards. En 1999, les échanges atteignaient 7.600 milliards avec un déficit italien de 4.300 milliards.

³³ En 1995, les sociétés italiennes ENEL, BONATTI, IMPREGILO, IVECO et PIRELLI opéraient, entre autres, en Libye.

En avril 1999, après l'arrivée des deux suspects à La Haye, les Nations Unies ont décrété la suspension des sanctions contre la Libye.³⁴ Le jour suivant cette mesure, le Ministre des Affaires Etrangères italien de l'époque M. Lamberto Dini s'est rendu à Tripoli pour y rencontrer le Colonel Kadhafi. Il a effectué une seconde visite en août 1999 et, entre les deux visites, ENI a annoncé avoir signé avec NOC un important accord pétrolier et gazier, portant sur la production et le développement de champs gaziers offshore ainsi que sur la prospection de nouveaux gisements pétroliers onshore. L'accord prévoit des investissements pour 5,5 milliards de dollars et la construction d'un gazoduc sous-marin de 600 km entre la Libye et la Sicile.³⁵ Il s'agit donc d'un accord de grande envergure qui - outre à confirmer la primauté d'ENI dans le panorama pétrolier libyen - est susceptible de consolider encore plus la présence des sociétés italiennes en Libye par le biais des sous-contrats de réalisation.

Au début du mois de décembre 1999, le Premier Ministre italien M. Massimo D'Alema a été le premier chef d'un gouvernement occidental à se rendre en visite en Libye depuis 1992. Pendant sa visite de 24 heures, il a signé avec le Colonel Kadhafi une déclaration commune contre le terrorisme dans laquelle les deux pays s'engageaient à « s'abstenir de donner soutien ou protection aux responsables d'actes terroristes »³⁶ et souhaitaient « adopter et prendre des mesures supplémentaires de coopération pour mettre fin à ces actes »³⁷. Tripoli et Rome ont en outre convenu « d'entériner les instruments internationaux en matière de lutte contre le terrorisme »³⁸.

La valeur politique de cette initiative est évidente. Elle s'inscrivait dans la volonté de Rome d'être au premier rang dans le rétablissement des relations entre les pays occidentaux et les pays producteurs de pétrole jadis frappés par des sanctions internationales, pour œuvrer à leur affranchissement du statut de parias internationaux et

³⁴ Pour arriver jusqu'à une levée définitive des sanctions, les Etats-Unis ont affirmé vouloir plus de garanties, en demandant notamment que Tripoli se « conforme pleinement » aux décisions de l'ONU concernant l'attentat de Lockerbie en termes de paiement des compensations, de coopération à l'enquête et au procès des suspects, de reconnaissance de la responsabilité libyenne et de renonciation totale au terrorisme. Par ailleurs, les Etats-Unis ont décidé de maintenir un embargo unilatéral contre la Libye et l'interdiction de se rendre en Libye pour les citoyens américains. Ils ont, en outre, confirmé la validité de l'Iran-Libia Sanctions Act de 1996.

³⁵ Le gazoduc, baptisé « Green Stream » Trans-mediterranean Pipeline Project, représentera un coût de 3 milliards de dollars et deviendra opérationnel en 2005 en acheminant vers l'Italie 8 milliards de mètres cubes de gaz par an.

³⁶ Texte officiel diffusé par la télévision d'Etat libyenne et reporté par le magazine *Marchés Tropicaux* du 10.12.1999 dans l'article non signé intitulé « Tripoli s'engage à ne pas soutenir le terrorisme ».

³⁷ Ibid.

³⁸ Ibid.

pour pouvoir en tirer, les premiers, des bénéfices en termes d'accords de coopération économique.

Rome avait déjà joué le même rôle à l'égard de l'Iran en 1998, quand M. Romano Prodi avait été le premier chef d'un gouvernement occidental à se rendre en visite officielle à Téhéran après la levée, par l'Union Européenne, de l'interdiction des visites gouvernementales de haut niveau. En cette occasion aussi, ENI avait signé un accord pétrolier très important avec les autorités iraniennes. La visite officielle à Rome du Président iranien M. Mohammed Khatami - en échange de celle de M. Prodi - a représenté la première visite d'un leader iranien en Europe Occidentale depuis la chute du shah Reza Pahlavi en 1979.

La volonté italienne d'œuvrer pour un « dédouanement » définitif de la Libye s'exprime aussi à travers les programmes de coopération militaire entamés depuis l'interruption de l'embargo. En 1999 le Chef d'Etat Major de la Marine italienne a signé avec son homologue libyen une entente initiale qui a été suivie, en 2001, par un accord visant à la coopération dans certains domaines opérationnels. En 2002, les deux marines ont prévu de conduire des exercices conjoints et du personnel libyen fréquente déjà les cours des instituts de formation militaire de la Marine italienne.

D'autre part, le gouvernement libyen a recommencé à s'intéresser aux investissements dans les sociétés italiennes. A partir de 1999, LAFICO a progressivement repris le contrôle de OILINVEST, le holding hollandais de TAMOIL³⁹. En 1999 le patron de la banque d'investissement libyenne, M. Mohamed El-Huwej, a demandé de porter sa participation dans BANCO DI ROMA, deuxième banque italienne, de 5% à 10%. En outre, il a laissé comprendre son intention d'augmenter sa participation actionnaire dans ENI (où le gouvernement libyen détient actuellement 0,15%)⁴⁰. Le dernier épisode de cette nouvelle poussée des investissements libyens en Italie a été le rachat par LAFICO, en mars 2002, de 5,31% de la société de football turinoise JUVENTUS lors de son entrée en bourse⁴¹. Par ailleurs, à cette occasion, des sources au sein de la banque libyenne ont déclaré posséder 2,27% du capital de FIAT.

³⁹ En 1999, OILINVEST contrôlait 3 raffineries et 2.500 distributeurs d'essence situés pour la plupart en Italie, mais aussi en Suisse, Allemagne, Hollande, République Tchèque, Slovaquie, Hongrie, Espagne et Egypte.

⁴⁰ A partir de 1995, l'Etat italien a progressivement réduit sa participation actionnaire dans le capital d'ENI. Depuis 1998, seulement 36% d'ENI sont dans les mains de l'Etat.

⁴¹ Plus de 50% de la société JUVENTUS est dans les mains de la famille Agnelli qui - comme il a été déjà dit - contrôle FIAT.

2.4 Quelles perspectives futures ?

La nouvelle saison qui vient d'être inaugurée sur le plan des relations diplomatiques et politiques, ne doit pas faire oublier que les relations économiques italo-libyennes - bien que solides et importantes - demeurent très déséquilibrées. Ce sont les relations classiques entre pays industrialisé et pays producteur de pétrole et le fait que l'Italie soit, depuis longtemps, le premier exportateur en Libye n'élimine pas le problème du déficit constant de la balance commerciale en défaveur de l'Italie et de la dépendance accrue de ce déficit vis-à-vis des variations du cours du pétrole.⁴²

Les limites du marché intérieur libyen ne permettent pas de contrebalancer les exportations pétrolières importantes vers la péninsule par un volume d'importations aussi important de produits finis italiens. De surcroît, les exportations italiennes ne sont guère encouragées par les coûts d'assurance des marchandises, qui sont très élevés puisque la Libye continue à être considérée « pays à risque ».

Entre Libye et Italie, ce paradigme de relations économiques a vraisemblablement atteint désormais ses limites et pour augmenter le niveau des échanges – d'un point de vue quantitatif, mais surtout qualitatif - il faudrait progresser vers des formes de coopération économique plus avancées, fondées sur la création de sociétés mixtes, comme il a été fait en Tunisie. La volonté d'avancer en cette direction a été affichée par les deux pays à l'occasion de la deuxième Session Ministérielle de Partenariat Bilatéral qui s'est déroulée à Tripoli en avril 2001⁴³.

Aujourd'hui la question est de savoir si les conditions politiques et socio-économiques actuelles de la Libye peuvent permettre cette évolution dans un proche avenir. Il est vrai qu'en décembre 2001 Tripoli a demandé d'accéder à l'Organisation Mondiale du Commerce et qu'au début du mois de février 2002, le Premier Ministre M. Mubark Al Shamikh a confirmé l'intention de libéraliser l'économie. D'ailleurs, en ces derniers mois, les indications d'une libéralisation du marché local, bien que lente et partielle, se sont intensifiées et le budget libyen pour 2002⁴⁴ - presque doublé par rapport à celui de l'année précédente – envisage des interventions importantes sur le plan social. Toutefois, le cadre politique n'est pas encore en mesure d'encourager les

⁴² En 1999 le déficit de la balance commerciale, en défaveur de l'Italie, était de 4.300 milliards de liras italiennes. En 2000, en conséquence de la hausse du cours du pétrole, ce déficit est passé à 10.300 milliards (Source : Camera di Commercio arabo-italiana – Ministère des Affaires Etrangères).

⁴³ La première Session avait eu lieu à Rome en décembre 2000.

⁴⁴ Le budget 2002 prévoit des investissements pour 3,4 milliards de dollars, avec une attention particulière au développement social.

investissements étrangers en dehors des secteurs étroitement liés à l'exploitation pétrolière et le tissu socio-économique - caractérisé par un taux de chômage de 30% et marqué par trois décennies d'économie nationalisée - ne semble pas prêt à une évolution vers des entreprises mixtes.

Par ailleurs, l'attitude plutôt modérée affichée par Tripoli à la suite des événements du 11 septembre, semble pouvoir entraîner un possible assouplissement de la position des Etats-Unis vis-à-vis de la Libye⁴⁵. Il est évident que cela pourrait avoir des retombées positives sur les dynamiques des programmes de modernisation dont il a été fait mention.

Dans cette situation complexe, l'activité diplomatique italienne vise à intensifier l'implication de Tripoli dans le « Dialogue 5+5 »⁴⁶ et à faire entrer la Libye dans le partenariat euro-méditerranéen du « Processus de Barcelone »⁴⁷. Un des objectifs de cette action est de créer des conditions politiques plus encourageantes pour les investissements étrangers - et notamment italiens - en Libye.

Mais sur toutes ces perspectives futures pèse lourdement l'imprévisibilité notoire de Kadhafi qui, encore en octobre 2000, dans une interview à l'hebdomadaire italien Panorama⁴⁸, déclarait que « l'Italie a été pour longtemps un ennemi de la Libye. Avant l'accord de coopération signé en 1998 avec le gouvernement de l'Ulivo⁴⁹ et de M. D'Alema, nous avons décidé de la faire demeurer dans la liste des méchants. Nous avons attendu inutilement pendant vingt ans. Aujourd'hui tout peut changer si l'accord est respecté. Attention, pour le moment peu a été fait ».

⁴⁵ Même si la position officielle américaine demeure inchangée, les contacts informels se sont multipliés et le Département d'Etat a autorisé trois sociétés pétrolières américaines à renégocier leurs contrats avec le gouvernement libyen.

⁴⁶ Le « Dialogue 5+5 » est un forum de collaboration régionale dans la Méditerranée occidentale, lancé à Rome en 1990, qui réunit 5 Etats européens (Italie, France, Espagne, Portugal et Malte) et les 5 Etats maghrebins (Algérie, Tunisie, Maroc, Libye et Mauritanie). Ce forum, après avoir été interrompu en 1992 à cause des sanctions contre la Libye, a été relancé en janvier 2001, à Lisbonne, en occasion de la réunion des Ministres des Affaires Etrangères des dix pays.

⁴⁷ Le partenariat euro-méditerranéen institué à Barcelone en 1995 réunit 27 pays (les 15 de l'Union Européenne et 12 pays de la côte méditerranéenne, y compris Israël) dans la perspective de créer dans la région méditerranéenne une zone de paix, de stabilité et de prospérité partagée. Le partenariat envisage la création d'une zone de libre échange d'ici 2010. La Libye ne participe pas à cette initiative.

⁴⁸ Interview de M.me PENDE S. « Parla Muammar Gheddafi », publiée sur Panorama du 12 octobre 2000.

⁴⁹ L'Ulivo (l'olivier) est le nom de la coalition des partis politiques italiens de centre gauche qui a gouverné jusqu'en 2001.

PARTIE III . LES RELATIONS AVEC LA TUNISIE DEPUIS L'INDEPENDANCE

3.1. La période de Bourguiba (1956-1987)

3.1.1 Un début prometteur, mais...

Après l'indépendance tunisienne, obtenue le 20 mars 1956, et la déclaration de la république du 25 juillet 1957, les relations entre l'Italie et la Tunisie s'établirent dans un climat excellent. L'Italie s'empressa de reconnaître le nouveau régime, tandis que le président tunisien M. Habib Bourguiba décida l'abrogation de toutes les mesures d'expulsion - séquelles de la guerre - qui pouvaient encore menacer les ressortissants italiens en Tunisie. Il octroya en outre à la Chambre de Commerce ainsi qu'à l'Institut « Dante Alighieri » l'autorisation de reprendre leurs activités qui avaient été interdites par la France en 1944. Enfin, le leader tunisien nomma son fils au poste d'ambassadeur à Rome, ce qui fut perçu, par les milieux politiques italiens, comme une démonstration d'estime et d'amitié. Par ailleurs, les mesures de modernisation de la société tunisienne aussitôt adoptées par Bourguiba¹ et sa volonté affichée de soutenir l'évolution sociale par le développement économique suscitèrent la sympathie des milieux politiques italiens et les espoirs des milieux économiques.

D'autre part, le soutien assuré, dès le printemps 1956, par le gouvernement tunisien aux indépendantistes algériens entraîna un refroidissement progressif des relations franco-tunisiennes et, en mai 1957, Paris dénonça la convention d'aide économique signée avec Tunis deux mois auparavant². Le raidissement des relations franco-tunisiennes causé par les événements de la guerre d'Algérie poussa le gouvernement tunisien à chercher de nouveaux interlocuteurs politiques et économiques en s'adressant notamment aux Etats-Unis et à l'Italie.

¹ Le 13 août 1956, un Code du Statut Personnel (C.S.P.) fut promulgué qui donnait aux femmes des droits inédits dans le monde arabe en supprimant la polygamie et la répudiation, en instituant le divorce par consentement mutuel et en autorisant l'adoption. Dans les années 60, la législation tunisienne permettait aux femmes d'avorter sans prévenir leur époux après le 4^{ème} enfant.

² Pour ce qui concerne l'attitude de la Tunisie nouvellement indépendante vis-à-vis des événements de la guerre d'Algérie et l'escalade des incidents militaires franco-tunisiens à cet égard, voir GRIMAUD N., La politique extérieure de l'Algérie, Paris ; Karthala, 1984, pp. 166 - 169 et, également, GRIMAUD N., La Tunisie à la recherche de sa sécurité, Paris ; Presses Universitaires de France (Perspectives Internationales), 1995, pp. 34 - 38.

En septembre 1957 déjà, à la suite du refus français de continuer à fournir des armements au nouvel Etat tunisien³, Tunis s'adressa à Rome pour obtenir des livraisons d'armes. Le gouvernement italien, partagé entre le désir de ne pas mécontenter Paris⁴ et celui d'accepter la première demande de la Tunisie indépendante, choisit finalement de ne pas contrarier son allié européen.

Cet épisode - qui témoigne, encore une fois, qu'en ces années les priorités européennes et atlantiques dominaient la politique étrangère italienne et en bridaient la liberté d'action dans le domaine méditerranéen - n'eut finalement pas de conséquences sur les relations italo-tunisiennes.

Par la suite, dès 1961, les conséquences diplomatiques de la bataille de Bizerte⁵ sur les rapports avec l'ancienne puissance coloniale⁶ poussèrent la Tunisie à intensifier encore davantage les relations politiques, économiques et militaires avec les Etats-Unis et l'Italie⁷ tout en acceptant, par ailleurs, des aides économiques soviétiques⁸.

En ce qui concerne notamment l'Italie, à l'époque le gouvernement tunisien était particulièrement intéressé par les programmes italiens visant le développement de régions méridionales et par les mesures adoptées pour réaliser la réforme agraire. Les dirigeants tunisiens devaient en effet faire face à des problèmes similaires à ceux du sud de la péninsule. Ainsi furent créées une « Caisse pour le développement du centre et du sud de la Tunisie » (sur le modèle de la Cassa per il Mezzogiorno) et la TUNISCONSULT (sur le modèle de l'ITALCONSULT italienne), une grande entreprise nationale chargée de l'étude, de l'organisation et de l'exploitation des activités industrielles, commerciales, financières et minières en Tunisie.

³ La France soupçonnait, en fait, que la destination finale des armements livrés au nouvel Etat tunisien fussent les combattants algériens.

⁴ Le Ministre français des Affaires Etrangères M. Pineau avait fait savoir à Rome qu'il aurait considéré la livraison comme un acte inamical.

⁵ En juillet 1961, le gouvernement tunisien réclama la restitution immédiate par la France de la grande base aéronavale de Bizerte et l'évacuation des forces françaises qui y étaient encore stationnées. Tunis engagea un blocus terrestre et aérien de la base et organisa des manifestations populaires visant à exercer une forte pression sur la garnison française et sur Paris. La réaction des forces françaises causa plusieurs centaines de victimes tunisiennes (plus de 600), même parmi la population civile. Finalement, la France n'évacua la base qu'en octobre 1963. Pour les détails de la crise et de la bataille elle-même, voir GRIMAUD N., *La Tunisie à la recherche de sa sécurité*, Paris ; Presses Universitaires de France (Perspectives Internationales), 1995, pp. 53 - 75.

⁶ Après le « gel diplomatique » franco-tunisien qui suivit la « bataille de Bizerte » (qui se traduit par le gel de toute forme de coopération), les relations entre Paris et Tunis ne se normalisèrent qu'à partir de 1963.

⁷ Voir, DAGUZAN J.-F., *Le dernier rempart ? Forces armées et politiques de défense au Maghreb*, Paris; Publisud (Strademed), 1998, p. 101.

⁸ Le plus important engagement financier de l'URSS envers la Tunisie date, en fait, d'août 1961. Voir GRIMAUD N., *La Tunisie à la recherche de sa sécurité*, Paris ; Presses Universitaires de France (Perspectives Internationales), 1995, p. 74.

Toutefois, la consolidation des bonnes relations entre les deux pays était subordonnée au règlement de deux questions complexes héritées du passé : celle des droits de la collectivité italienne en Tunisie et celle du droit de pêche des chalutiers italiens dans des eaux que le gouvernement tunisien considérait comme territoriales.

En novembre 1961 fut signé un premier accord de coopération économique et technique entre les deux pays - accompagné d'un accord commercial dont on parlera par la suite - mais le problème des ressortissants, ainsi que celui de la pêche, furent renvoyés à des négociations ultérieures.

3.12 La question des ressortissants italiens

En ce qui concerne la première question, il faut préciser qu'en 1956, environ 66.000 Italiens résidaient encore en Tunisie, dont plus de 50.000 à Tunis. La plupart d'entre eux occupaient des postes de bas niveau qui pouvaient être aisément occupés par des Tunisiens. En fait la grande majorité de la communauté italienne de Tunisie - originaire des provinces méridionales de la péninsule ou des îles - appartenait à un niveau socioprofessionnel peu élevé. Sur les 66.000 ressortissants, on comptait 15.000 à 20.000 agriculteurs - dont seulement 30 à 40 grands propriétaires - les autres étant des petits viticulteurs ou des journaliers agricoles. Moins d'un tiers de la communauté appartenait à la bourgeoisie et le reste était constitué de pêcheurs, maçons, artisans (chauffeurs de taxis et tailleurs en particulier).

La communauté italienne était donc très vulnérable sur le plan professionnel et on peut bien comprendre qu'elle fut très touchée par les mesures adoptées par Bourguiba dans trois domaines d'importance vitale pour la Tunisie nouvellement indépendante : le domaine de l'emploi, celui de la nationalité et celui de la possession de la terre. En effet, la loi sur la protection de la main d'œuvre du 5 novembre 1959⁹, celle sur la nationalité tunisienne du 18 février 1963¹⁰ et celle sur la nationalisation des terres du 1^{er} mai 1964¹¹

⁹ Cette loi imposait aux travailleurs étrangers l'obligation de posséder une carte de travail qui n'était accordée que si l'emploi n'était pas demandé par un Tunisien. Le défaut de cette carte entraînait l'expulsion dans les huit jours.

¹⁰ Cette loi reconnaissait la nationalité tunisienne à toutes les personnes nées en Tunisie et dont le père et le grand-père y étaient nés également. La loi était applicable rétroactivement à tous les jeunes gens n'ayant pas encore atteint leur majorité. Il était d'autre part prévu que tous ceux qui répudieraient la nationalité tunisienne devraient quitter le pays. 4000 jeunes Italiens se trouvèrent ainsi dans l'obligation d'opter.

¹¹ Cette loi nationalisa 31.000 hectares de possessions italiennes et toucha 1200 familles. Le montant des indemnisations estimé, dans les années suivantes, par les experts italiens était de 19.000 milliards de liras.

eurent des conséquences très lourdes sur la communauté italienne de Tunisie qui, en 1966, s'était réduite à 16.000 membres.

La question des ressortissants fut abordée dans le cadre des accords du juin 1962 qui associaient le règlement de la situation des Italiens de Tunisie à la participation italienne au développement économique de l'Etat tunisien. En cette occasion, l'action de la diplomatie italienne se focalisa sur deux points prioritaires : d'une part, garantir aux Italiens quittant définitivement la Tunisie la possibilité de liquider leurs biens et de transférer le montant en Italie ; d'autre part, tenter de stabiliser la situation du petit noyau encore utile à la vie économique de la Tunisie. Pour ce faire, l'Italie s'engageait à des ouvertures de crédit destinées à financer le programme de développement économique tunisien et à couvrir les transferts des ressortissants italiens à concurrence de 50%. Le gouvernement tunisien, de son côté, s'engageait à autoriser les transferts (pour des montants cependant strictement contingentés), à assurer pour un certain nombre d'années la carte de travail de certaines catégories de travailleurs italiens et à leur permettre de transférer 20% de leur salaire en Italie.

En vertu de ces accords, l'Italie s'engageait aussi à fournir une assistance technique au développement de l'économie tunisienne en deux domaines : celui du tourisme et celui de l'éducation nationale.

En réalité les accords italo-tunisiens de 1962 connurent une application difficile puisque des retards dans la concession des crédits italiens détermina un blocage des transferts de la part du gouvernement tunisien.

3.13 Le différend sur les droits de pêche

Les eaux qui bordent la côte tunisienne sont très poissonneuses et les pêcheurs siciliens, déjà à l'époque du protectorat français, avaient l'habitude de les fréquenter sans respecter rigoureusement les limites territoriales, ce qui donnait lieu à des incidents récurrents entre chalutiers et garde-côtes français.

En octobre 1962, le gouvernement tunisien, désireux de développer au maximum les activités halieutiques, définit unilatéralement les eaux territoriales tunisiennes comme s'étendant jusqu'à l'isobathe de 50 mètres. En adoptant le critère de la profondeur et non celui généralement admis de la largeur, les autorités de Tunis étendaient leur juridiction jusqu'à la limite de l'île italienne de Pantelleria. Le 1^{er} février

1963, l'Italie et la Tunisie signèrent un accord avec lequel la première reconnaissait comme zone de pêche réservée aux Tunisiens les eaux jusqu'à la limite de 50 m de profondeur obtenant, en échange, des autorisations annuelles renouvelables pour permettre à un nombre limité de pêcheurs siciliens de travailler à l'intérieur de cette zone¹².

Toutefois, cet accord ne permit pas de donner une solution satisfaisante au problème en question. Les épisodes d'arraisonnement de chalutiers siciliens de la part des garde-côtes tunisiens - qui entraînaient souvent la confiscation des cargaisons et des bâtiments - furent nombreux et empêchèrent l'aboutissement des négociations entreprises à maintes reprises par les deux parties. En général, Rome cherchait à aborder le problème de la pêche dans le contexte de négociations globales, concernant l'ensemble des questions litigieuses (transferts, indemnisations des propriétaires des terres nationalisées), tandis que Tunis préférait discuter cas par cas, en se limitant aux dossiers les plus urgents.

En réalité, malgré les efforts diplomatiques prolongés et les accords ultérieurs signés dans les années 70¹³, cette question n'a jamais trouvé une solution satisfaisante pendant les trois décennies de pouvoir de Bourguiba. Les saisies de chalutiers italiens furent fréquentes et, depuis les années 60, l'Italie déploya en permanence des bateaux de la marine dans les eaux du canal de Sicile pour contrôler la régularité des activités de pêche et, le cas échéant, pour empêcher des harcèlements injustifiés de la part des vedettes tunisiennes¹⁴.

3.14 Les échanges commerciaux et les premiers investissements italiens

Si l'indépendance tunisienne avait déterminé l'effritement des positions traditionnelles de l'Italie en ce pays - à savoir celles des ressortissants italiens -, néanmoins elle était susceptible de créer des perspectives nouvelles pour les échanges commerciaux et les investissements.

¹² Les autorisations, renouvelables jusqu'en 1970, octroyaient à 200 pêcheurs siciliens le droit de travailler à proximité de la Galite et des îles Cani.

¹³ Des accords sur la pêche furent signés en 1971, 1973 et 1976. En 1975 les deux pays signèrent un protocole de coopération économique, financière et sur la pêche.

¹⁴ Plusieurs cas controversés se sont vérifiés dans lesquels les Tunisiens prétendaient saisir des chalutiers italiens en affirmant qu'ils avaient pénétré dans les eaux interdites alors que les bateaux militaires italiens s'y sont opposés ne reconnaissant pas ce franchissement. D'autre part, les commandants des bateaux italiens avaient eux-mêmes l'autorisation de sanctionner les chalutiers s'ils en constataient la faute.

Après l'indépendance, les liens économiques et commerciaux avec la France demeuraient très étroits (union douanière, participation de la Tunisie à la zone franc, etc.) et le nouveau gouvernement tunisien pratiquait une politique protectionniste qui rendait le système tarifaire tunisien prohibitif pour les produits de la péninsule¹⁵. Ainsi, alors qu'en 1955 - dernière année de protectorat français - les exportations italiennes constituaient 4,1% des achats extérieurs de la Tunisie, elles ne représentèrent plus que 3% l'année suivante.

Toutefois, en 1959, la dénonciation de l'union douanière avec la France ouvrit pour l'Italie des perspectives nouvelles. En fait, en cette année, Rome et Tunis entamèrent des négociations qui aboutirent, en novembre 1961, à la signature d'un accord commercial. Celui-ci prévoyait la libéralisation des échanges italo-tunisiens en contrepartie d'une promesse d'aide financière italienne qui fut concrétisée avec l'accord de 1962 concernant les ressortissants italiens, dont il a déjà été fait mention.

Avec cet accord l'Italie inaugura - comme l'avaient déjà fait la France et l'Allemagne - une politique commerciale particulière vis-à-vis des pays de nouvelle indépendance qui présentaient, à peu près tous, les mêmes problèmes par rapport au développement des échanges économiques : déséquilibre de la balance commerciale dû à la faible capacité d'absorption de leurs marchés et impossibilité de régler leurs achats au comptant. L'adoption de cette politique commerciale nouvelle - qui envisageait de soutenir les exportations de la péninsule par l'acceptation de paiements différés et par la concession de crédits - fut rendue possible par l'approbation, en 1961, d'une loi italienne qui élevait à 150 milliards de liras le plafond fixé pour les crédits à l'exportation¹⁶.

Les effets des accords commerciaux de 1961 furent extrêmement positifs et rapides. Au milieu des années 60, les exportations italiennes vers la Tunisie avaient presque triplé en valeur par rapport aux chiffres de 1956 et les importations avaient à peu près doublé. En 1965, à la suite de l'augmentation des prix des phosphates, la balance commerciale était équilibrée. Par ailleurs, en ces années, l'Italie était au 3^{ème} rang des fournisseurs de la Tunisie (après la France et les Etats-Unis) et au second rang parmi les clients (après la France).

¹⁵ Les automobiles italiennes, par exemple, étaient frappées de 75% de droits, alors que les voitures françaises ne l'étaient que de 25%.

¹⁶ L'année suivante ce plafond fut augmenté à 240 milliards de liras.

En cette période, la structure des échanges italo-tunisiens était globalement semblable à celle des échanges avec d'autres pays du tiers monde. L'Italie importait des produits agricoles (fruits, céréales, huile d'olive), du minéral de fer, des phosphates et, depuis le milieu des années 60, du pétrole. En fait, à partir de 1960, l'ENI commença ses explorations à El Borma dans le sud du pays, qui aboutirent à la première découverte de pétrole en Tunisie en 1964. Mais au thème de la pénétration d'ENI en Tunisie sera consacré le prochain paragraphe.

Les exportations italiennes progressèrent régulièrement depuis 1956 et intéressèrent les tissus, les machines-outils, les automobiles et, à partir de 1965, le fer et les aciers laminés.

Outre les échanges commerciaux, un autre domaine de la pénétration économique italienne en Tunisie de ces années fut celui des investissements. En général, dès son installation au pouvoir, le gouvernement tunisien afficha la volonté d'encourager les investissements étrangers¹⁷, notamment italiens. L'afflux de capitaux depuis la péninsule aurait, en fait, permis à l'économie tunisienne de se démarquer de l'omniprésence financière française.

Dans les années 60 - hormis le secteur pétrolier - un des domaines les plus intéressants pour les investissements italiens fut le secteur bancaire. En 1959, BANCA NAZIONALE et BANCO DI SICILIA - deux importantes banques italiennes - participèrent à la création d'un institut de crédit italo-tunisien et, en 1966, BANCA COMMERCIALE ITALIANA s'associa à d'autres organismes financiers allemands, français, suédois et tunisiens pour octroyer des capitaux à la Société Nationale d'Investissements (S.N.I.), destinée à financer le développement de la Tunisie.

En revanche, jusqu'à la fin des années 80, la pénétration en Tunisie des capitaux privés italiens fut lente et prudente¹⁸ et, encore en 1990, lors de sa première visite en Italie, le président tunisien Ben Ali déclarait que sur quelques 600 sociétés étrangères en activité en Tunisie, les entreprises italiennes ne représentaient qu'un très faible pourcentage.

¹⁷ La loi du 4 juin 1957 établit en effet un régime délibérément libéral en permettant le transfert total des capitaux et des dividendes des entreprises étrangères, en concédant de larges facilités fiscales et douanières et en instituant un « Fond de garantie pour les investissements étrangers en Tunisie » afin de donner des assurances aux sociétés étrangères.

¹⁸ Des statistiques fournies par le FIPA (Agence tunisienne de promotion des investissements étrangers) montrent, par exemple, que de 1973 à 1990 la moyenne annuelle de création d'entreprises italiennes en Tunisie fut très faible, ne dépassant pas dans le meilleur cas le nombre de deux entreprises par an.

3.15 La percée d'ENI en Tunisie

En 1958, une société privée italienne, la OLII MINERALI de Palerme, avait déjà obtenu des concessions pour mener des recherches pétrolières en Tunisie, dans une zone proche de Sfax et des îles Kerkennah, ainsi que dans l'île de Djerba.

Mais ce fut ENI qui, à partir de 1960, grâce à la politique très agressive de son président M. Enrico Mattei, fit des importants investissements en Tunisie et s'enracina profondément dans le panorama pétrolier tunisien.

En mai 1960, M. Mattei signa avec les autorités gouvernementales de Tunis un accord qui prévoyait la création de deux sociétés pétrolières italo-tunisiennes : la SITEP (Société Italo-Tunisienne d'Exploitation Pétrolière) et la STIR (Société Italo-Tunisienne de Raffinage). L'accord octroyait à la SITEP, créée le 27 mars 1961, quatre permis de recherche dans la région de Zarkis et un cinquième permis dans la région d'El Borma, située dans le sud du pays à la frontière avec l'Algérie. Le but de la STIR était celui de construire et d'exploiter une raffinerie de la capacité d'un million de tonnes.

Le caractère à la fois nouveau et politique de cet accord fut largement souligné à l'époque. D'un côté, les Tunisiens avaient obtenu des conditions extrêmement favorables et, en particulier, ils auraient participé à la gestion directe des opérations pétrolières. A cet égard la SITEP se proposait comme compagnie opérationnelle modèle dans le domaine de la coopération entre pays producteurs et sociétés pétrolières.

De son côté, Mattei replaçait l'accord dans le cadre d'une politique plus générale vis-à-vis de l'ensemble du monde arabe, une politique contractuelle révolutionnaire associant les pays producteurs aux opérations pétrolières. Cette politique caractérisa toute son œuvre à la tête d'ENI jusqu'à sa mort, en 1962, à la suite d'un accident aérien dont les circonstances restent encore aujourd'hui mystérieuses.

A propos de l'accord italo-tunisien de 1960, Mattei déclarait : « Tout cela a un double but : celui de rétablir la loi de l'offre et de la demande et celui de promouvoir des initiatives capables de transformer les pays d'Afrique et d'Asie en sujets et non plus en objets d'histoire dans le domaine économique. Nous n'avons pas offert à la Tunisie une raffinerie étrangère installée sur son sol, mais un pôle de développement économique pour le Sud tunisien, contre le malthusianisme économique et contre les

régimes d'étranglement créés par les intérêts des monopoles et des oligarchies politiques »¹⁹.

Ce « tiers-mondisme » affiché - qui découlait de la tradition du catholicisme social italien à laquelle Mattei appartenait²⁰ - était l'instrument avec lequel le président d'ENI se proposait de déboulonner le monopole mondial exercé par les grandes sociétés pétrolières américaines, britanniques et françaises. Par ailleurs, cette attitude ne se limitait pas aux déclarations propagandistes, mais se traduisait en propositions de partenariats égalitaires très avantageux pour les pays producteurs, ce qui permit à ENI une grande expansion et une implantation durable sur la scène pétrolière internationale²¹.

Les résultats de l'accord de 1960 se concrétisèrent avec la construction de la raffinerie de Bizerte, inaugurée à la fin de 1963, mais surtout avec la découverte, en 1964, d'un grand gisement pétrolier à El Borma, qui demeure encore aujourd'hui le plus important jamais découvert en Tunisie²². Il s'agit de la première découverte de pétrole tunisien qui, d'emblée, permit au pays maghrébin d'acquérir l'autonomie pétrolière et de devenir un pays exportateur.

En 1965, afin d'obtenir un nouveau permis dans la zone d'El Borma en faveur de SITEP, l'ENI octroya au gouvernement tunisien un montant de 3 millions de dollars et un prêt de 12 millions de dollars remboursable en 8 ans et à un faible taux d'intérêt. La société pétrolière italienne adoptait ainsi des mesures financières d'aide au développement tunisien qui allaient s'accoler aux aides octroyées par l'Etat italien quelques années auparavant. Ces formes avancées de coopération dans le secteur des hydrocarbures - qui d'ailleurs aboutirent à de nouvelles découvertes dans les années suivantes - ont représenté un facteur central d'affirmation et de consolidation de la présence italienne en Tunisie, et ENI en fut le pivot.

Celui des hydrocarbures est demeuré le principal domaine de coopération économique entre les deux pays jusqu'à la fin des années 80. Ensuite, l'importance

¹⁹ Déclaration publiée sur Le Monde du 12-13 juin 1960 et reportée par BIBES G., « L'Italie et le Maghreb », Maghreb, n° 20, mars - avril 1967, p.36.

²⁰ Dans les années 50, certains représentants politiques du catholicisme social italien affichaient une attitude de grande ouverture vers les pays du tiers monde et notamment vers les pays arabes de la Méditerranée. Un des personnages les plus actifs de ce courant fut M. La Pira qui, étant maire de la ville de Florence, y organisait des conférences périodiques pour favoriser le dialogue euro-méditerranéen, auxquelles les représentants des mouvements indépendantistes arabes étaient invités.

²¹ Pendant les années 60, outre la Tunisie, l'ENI établit ses activités en Iran, en Egypte, en Libye, au Maroc, au Soudan, en Somalie et au Nigéria.

²² Les réserves originellement récupérables furent estimées à 745 millions de barils. Le gisement a connu un pic de production de 100.000 barils/jour (b/j); aujourd'hui sa production est de 20.000 b/j.

relative de ce secteur dans l'ensemble des relations économiques bilatérales a diminué soit à cause de la baisse de la production pétrolière tunisienne, soit - et surtout - grâce à l'émergence de nouvelles formes de collaboration dans d'autres secteurs.

3.16 L' « offensive diplomatique » italienne en Afrique (1980-1992)

Au début des années 80, Rome déploya une « offensive diplomatique » internationale soutenue par une politique conséquente et « agressive » d'aides publiques au développement (APD). Cette action diplomatico-financière, bien que focalisée principalement sur l'Afrique subsaharienne, ne négligea pas la région du Maghreb. Contrairement à la Libye - où les relations politiques difficiles et la particularité de la situation socio-économique empêchaient toute affectation d'APD - la Tunisie put profiter pleinement de la « générosité » des aides italiennes. C'est pourquoi, ce sujet n'a pas été abordé dans la deuxième partie de cette étude, mais est traité à propos de la Tunisie.

En 1979, le Parlement italien approuva, à l'unanimité, la première loi organique sur la « coopération au développement » qui, pour la première fois, définissait la coopération comme « partie intégrante de la politique extérieure ». Cette loi engageait l'Italie - qui, à l'époque, ne consacrait à l'aide au développement que 0,08% de son PIB - à atteindre dans la décennie suivante le taux de 0,7% préconisé par l'ONU.

Bien que le taux de 0,7% du PIB n'ait jamais été atteint, dans la décennie suivante l'Italie arriva à consacrer à la coopération jusqu'à 0,37% de son PIB (soit 2,6 milliards de dollars), en accédant au club des « grands donateurs » du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE²³ où elle a occupé, jusqu'au début des années 90, la 5^{ème} place derrière les Etats-Unis, le Japon, la France, l'Allemagne.

En ces années, la coopération italienne déploya des interventions d'envergure dans des régions qui étaient au-delà de la sphère traditionnelle des intérêts géopolitiques de Rome, en particulier en Afrique subsaharienne où furent systématiquement destinés

²³ OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

les deux tiers du financement total, avec trois zones prioritaires : la Corne de l'Afrique, le Sahel²⁴ et l'Afrique australe, notamment l'Angola, le Mozambique et le Zimbabwe.

L'activisme diplomatique italien se poursuivit pendant toutes les années 80, toutefois il apparut plus comme la résultante de la juxtaposition d'initiatives décousues et parfois velléitaires que comme la mise en œuvre d'un plan systématique et raisonné d'élargissement de l'influence italienne dans des régions d'intérêt.

Néanmoins, aux côtés des « incursions » diplomatiques en Afrique noire, l'attention vers les pays du Maghreb - et notamment vers la Tunisie - se confirma une constante de la politique étrangère italienne même en ces années. Par conséquent une partie des APD italiennes prit la route de Tunis en faisant de l'Italie le deuxième bailleur de fonds tunisien après la France²⁵. Par ailleurs, M. Bettino Craxi, « grand ami » de la Tunisie, fut le chef du gouvernement italien de 1983 à 1987 et il demeura très influent dans le panorama politique italien pendant toutes les années 80.

D'autre part, en ces années, la constante « attention méditerranéenne » de la politique étrangère de Rome se manifesta aussi à travers la proposition d'initiatives régionales de grande envergure. En 1990, le ministre des Affaires Etrangères italien M. Gianni de Michelis proposa la création d'une Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Méditerranée (CSCM), sur le modèle de la CSCE européenne, pour promouvoir la stabilité régionale du bassin méditerranéen. Il s'agissait d'une structure de dialogue et de coopération qui devait rassembler les pays riverains, la CEE, les USA, l'URSS et le Canada autour de quelques règles et principes de base comme la reconnaissance mutuelle des frontières existantes, le développement de la démocratie, le contrôle de la course aux armements, la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue et la pollution.

L'intérêt italien dans cette proposition d'un « Helsinki méditerranéen » résidait dans la volonté traditionnelle de consolider les sources d'approvisionnement énergétique de la péninsule ainsi que dans la volonté de mettre en place des instruments pour maîtriser le phénomène de l'immigration, dont l'incidence sur la scène socio-politique intérieure italienne devenait de plus en plus importante.

²⁴ La zone du Sahel, affectée par une terrible sécheresse, avait été choisie comme vitrine du « modèle italien de coopération » parce qu'aucun bénéfice d'ordre économique et politique n'en était attendu en retour. Il n'en allait pas de même de l'Afrique australe et de la Corne de l'Afrique

²⁵ Pendant le triennat 1984-1987, l'APD italienne destinée à la Tunisie atteint 300 millions de dollars pour atteindre le montant de 500 millions pendant le triennat 1988-2001.

En outre cette initiative avait aussi des motivations de nature purement politique : l'Europe des 12 ayant désormais acquis une dimension méditerranéenne, l'Italie s'estimait bien placée pour être l'interlocuteur européen privilégié de la rive Sud de la Méditerranée.

Les Pays maghrébins, ainsi que l'Egypte, se montrèrent très intéressés par la proposition italienne. Mais, en Europe, seule l'Espagne se montra véritablement favorable en co-parrainant le projet. La France et le Portugal affichèrent un soutien assez froid, alors que les USA et l'URSS se contentèrent d'affirmer un « intérêt » poli. L'initiative italienne n'eut donc pas de succès.

En ces années, l'Italie appuya aussi le projet de création d'une banque méditerranéenne sur le modèle de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD)²⁶. Par ailleurs, ce projet - ainsi que celui d'engager les Douze à consacrer au moins 1% du PIB communautaire à la coopération - faisait partie des propositions avancées par Rome pendant le semestre de présidence italienne de la CEE en 1990.

Dans la première moitié des années 90, « l'offensive diplomatique » italienne s'essouffla à cause de la crise institutionnelle et politique qui bouleversa le pays à la suite de l'enquête « Mani Pulite »²⁷. Le reste de la décennie a été caractérisé par un repli diplomatique qui s'est traduit par la diminution draconienne des fonds destinés à la coopération²⁸, diminution motivée, d'autre part, par les efforts menés afin de remplir les critères financiers imposés par l'accès de l'Italie à l'Euro.

En 1999, l'Italie destinait 0,15% de son PIB (1,75 milliards de dollars) aux aides publiques au développement, ce qui la plaçait - parmi les pays bailleurs de fonds - à la 7^{ème} place pour le montant et à la 21^{ème} pour le pourcentage du PIB consacré.

En outre, la majorité de l'APD italienne était acheminée par le biais des organisations multilatérales²⁹, ce qui témoigne la volonté de Rome de ne pas jouer la

²⁶ L'action de la BERD visait à promouvoir le développement socio-économique des pays de l'Europe orientale.

²⁷ L'enquête « Mani Pulite » (« Mains Propres »), commencée en 1992 à Milan, concernait les procédures illicites de financement des partis politiques. Cette enquête - qui entraîna la mise en examen d'un grand nombre d'hommes politiques et de fonctionnaires - provoqua la disparition des partis qui avaient gouverné depuis l'après-guerre et notamment de la Démocratie Chrétienne et du Parti Socialiste.

²⁸ En 1993, le taux du PIB consacré aux aides à la coopération - qui était encore de 0,30% l'année précédente - chuta à 0,20% n'atteignant que 0,12% en 1994.

²⁹ Concernant l'APD italienne, en juin 1999, le CAD de l'OCDE constatait que, depuis 1996, l'aide italienne « est acheminée, pour une part exceptionnellement élevée, par l'entremise des organisations multilatérales. Durant la période 1996-1998, 62% de l'APD italienne ont transité par le canal multilatéral, soit le pourcentage le plus élevé parmi les Membres du CAD ».

coopération d'une façon unilatérale et autonome, comme c'était le cas dans les années 80.

3.2 La période de Ben Ali (1987-2002)

3.2.1 L'arrivée au pouvoir de Ben Ali : Rome a-t-elle joué un rôle ?

Le 7 novembre 1987 M. Zine El Abidine Ben Ali, nommé Premier Ministre un mois auparavant, prit le pouvoir à Tunis en destituant de façon pacifique le président Bourguiba³⁰.

Le vieux chef charismatique de l'Etat tunisien, au pouvoir depuis 30 ans, était malade, fatigué et de plus en plus absent de la Tunisie pour se faire soigner. La situation politique interne était difficile et le mécontentement populaire s'exprimait de plus en plus à travers les émeutes et l'activisme croissant du mouvement islamique tunisien. Par ailleurs, l'éventualité d'un dérapage de la situation tunisienne inquiétait l'Algérie qui craignait des conséquences sur le bon fonctionnement du gazoduc italo-algérien³¹.

A l'égard de la prise du pouvoir par Ben Ali, des sources italiennes ont affirmé, à partir de 1996³², que le gouvernement et la diplomatie de la péninsule auraient joué un rôle très important dans cette transition par le biais du SISMI (le service secret militaire italien). Selon ces sources, le gouvernement italien - préoccupé par les effets que l'instabilité tunisienne aurait pu avoir sur les intérêts énergétiques italiens en Tunisie et surtout en Algérie - aurait déclenché le « coup d'Etat pacifique » de Ben Ali, en déployant ensuite une action de soutien politique et économique en faveur du nouveau chef de l'Etat tunisien. Tout cela se serait déroulé en dépit des plans français qui auraient envisagé d'autres solutions.

Ce rôle italien dans la transition politique tunisienne a été confirmé par le chef du SISMI de l'époque, Amiral Fulvio Martini³³. Il a été cependant nié soit par M. Bettino

³⁰ Ben Ali, assuré du soutien de la haute hiérarchie militaire tunisienne, déposa « en douceur » le vieux « Combattant Suprême » en invoquant l'article 57 de la Constitution qui prévoit le remplacement du Président en cas « d'empêchement absolu ».

³¹ Le gazoduc italo-algérien traverse la Tunisie sur 370 Km, avant de plonger dans la Mer Méditerranée au Cap Bon.

³² « Roma interviene e in una notte Parigi perse la Tunisia », Corriere della Sera, 4 octobre 1996.

³³ L'Amiral Martini a confirmé le rôle du gouvernement italien dans la prise du pouvoir par Ben Ali soit lors d'un témoignage devant une Commission Parlementaire d'enquête en octobre 1999, soit dans son livre (MARTINI Amiral F., Nome in codice : Ulisse, trent'anni di storia italiana nelle memorie di un

Craxi soit par M. Giulio Andreotti, respectivement Président du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères en 1987.

3.22 Les relations politiques et militaires.

Pendant les quinze dernières années, Rome et Tunis ont développé un rapport bilatéral privilégié qui s'est traduit par des contacts politiques très étroits³⁴ et par un grand essor des relations économiques ainsi que par des programmes de coopération culturelle et militaire.

Le pouvoir de Ben Ali a été caractérisé par la stabilité politique et sociale aussi bien que par la modération des positions tunisiennes sur le plan international, ce qui a fait de Tunis un interlocuteur politique privilégié pour Rome parmi les pays arabes. Les convergences des deux pays ont été confirmées et consolidées au sein du partenariat euro-méditerranéen de Barcelone et du « Dialogue 5+5 », deux forums dans lesquels Italie et Tunisie sont en première ligne.

Sur le plan des relations politiques, la seule bavure significative a été représentée par la question de l'extradition de M. Bettino Craxi³⁵. Pour le reste, durant cette période, les deux pays ont essayé de donner des solutions viables à l'ancien contentieux de la pêche et aux nouveaux défis de l'immigration tunisienne en Italie. Les résultats obtenus en ces secteurs sont encourageants mais, ils ne permettent pas encore d'affirmer que ces questions soient résolues.

En ce qui concerne, enfin, les relations militaires, la deuxième moitié des années 90 a vu la naissance et le développement de plusieurs programmes de coopération entre les marines de deux pays. Aujourd'hui la Marine italienne et la Marine tunisienne coopèrent dans plusieurs domaines (secours en mer, lutte contre la pollution, échange de personnel dans les instituts de formation), des bateaux militaires tunisiens se rendent

protagonista dei servizi segreti, Milano ; Rizzoli, 2000), soit dans une interview accordée, en 1999, au quotidien italien La Repubblica.

³⁴ Le Président Ben Ali s'est rendu trois fois en Italie en juin 1990, en mai et en octobre 1997. Pendant cette troisième visite, il a reçu un titre d'études honoris causa de la part de l'Université d'Ancône. Les visites des gouvernants italiens en Tunisie ont été fréquentes. En 2001, par exemple, Ben Ali a reçu les visites du Ministre des Affaires Etrangères italien M. Renato Ruggiero (début octobre), du Président de la République M. Carlo Azelio Ciampi (fin octobre) et du chef du Gouvernement M. Silvio Berlusconi (mi-novembre).

³⁵ Depuis 1995, plusieurs demandes d'extradition adressées par la justice italienne au gouvernement tunisien n'ont abouti à aucun résultat. Le politicien italien est décédé en janvier 2000 dans sa résidence d'Hammamet, où il s'était réfugié depuis 1994 après avoir été mis en examen dans le cadre de l'enquête « Mani Pulite ».

souvent dans les arsenaux militaires italiens pour y subir des opérations d'entretien et la cession à la marine tunisienne de quelques bateaux auxiliaires a été envisagée.

3.23 Questions anciennes et problèmes nouveaux : la pêche et l'immigration

Les saisies de chalutiers siciliens n'ont guère cessé pendant toutes les années 90, ainsi que les protestations diplomatiques italiennes à cet égard. Par ailleurs, à cause de ce contentieux, les bateaux militaires italiens continuent encore aujourd'hui à patrouiller en permanence dans les eaux du Canal de Sicile.

Toutefois, dans les dernières années, la création de sociétés de pêche italo-tunisiennes a permis de progresser sensiblement vers une solution définitive de cette question. A la fin des années 90, deux accords de coopération concernant la pêche ont été signés entre l'UTAP, du côté tunisien, la LEGAPESCA (organisation patronale des pêcheurs) et la FEDERPESCA (organisation patronale des armateurs de pêche) du côté italien. Ces accords ont abouti à la constitution de plusieurs sociétés mixtes³⁶ destinées à opérer dans les secteurs de la pêche et de la transformation des produits de la mer.

Mais si celle de la pêche est une question ancienne, le problème de l'immigration clandestine tunisienne vers l'Italie est un problème relativement nouveau qui s'est présenté, dans toute son urgence, à partir de la fin des années 80. L'île italienne de Lampedusa, très proche des côtes tunisiennes, est devenue le point d'abordage habituel de l'immigration clandestine provenant de Tunisie et, pendant la première moitié des années 90, elle a connu des débarquements massifs³⁷ qui ont beaucoup alarmé la société italienne³⁸.

Pour faire face au problème, les deux pays ont adopté, depuis quelques années, un système de « quotas » annuels d'immigration légale qui a été qualifié de « très satisfaisant » par le Ministre des Affaires Etrangères italien M. Renato Ruggiero (lors de sa visite à Tunis en octobre 2001) et qui pourrait constituer un modèle de coopération dans la région. En effet, les débarquements à Lampedusa ont beaucoup diminué, mais ils n'ont pourtant pas cessé. Par ailleurs, la mission secondaire des bateaux militaires italiens qui contrôlent les activités de pêche reste, même aujourd'hui, celle de prévenir

³⁶ On en comptait huit en juillet 2000.

³⁷ En 1996, plus de 3000 clandestins ont été interpellés sur l'île de Lampedusa.

³⁸ A partir de ces années l'immigration est devenue un des thèmes principaux du débat socio-politique italien.

l'immigration clandestine vers les îles de Lampedusa et de Pantelleria aussi bien que vers la Sicile occidentale.

Toutefois, aux yeux de Rome, le problème de l'immigration clandestine tunisienne est aujourd'hui bien moins pressant que celui de l'immigration balkanique ou kurde qui intéresse les côtes des Pouilles et de la Calabre.

L'immigration tunisienne vers la péninsule trouve une de ses motivations dans le fait que l'Italie exerce une attraction de plus en plus forte sur les Tunisiens, une attraction qui se rapproche désormais de celle exercée traditionnellement par France. A cet égard, la diffusion des programmes de la télévision italienne sur la totalité du territoire tunisien a joué - et continue à jouer - un rôle très important en proposant l'image d'un pays riche, en véhiculant les valeurs et les comportements italiens et en contribuant à diffuser la compréhension de la langue italienne dont l'enseignement a été réintroduit dans les lycées tunisiens en 1990³⁹.

La réception des programmes de la chaîne italienne RAI 1 dans les foyers tunisiens est le résultat d'un accord spécifique signé par les autorités des deux pays en décembre 1984. Toutefois, les programmes italiens étaient déjà reçus, dans certaines zones du territoire tunisien, depuis les années 60⁴⁰.

Cet ensemble d'éléments témoigne de l'existence d'un certain rayonnement culturel et linguistique italien en Tunisie qui se concrétise aussi à travers la diffusion de cours d'italien pour arabophones à la radiotélévision tunisienne (depuis 1989) et à travers une heure quotidienne d'émission radiophonique en italien.

3.24 L'essor des relations économiques

Il a été dit qu'en 1987, au moment de l'arrivée au pouvoir de Ben Ali, les investissements directs privés italiens en Tunisie étaient très faibles et que les relations économiques italo-tunisiennes, bien que solides, se limitaient aux formes traditionnelles d'échanges commerciaux entre un pays développé et un pays du tiers monde, producteur de pétrole.

³⁹ En 1996, 12.000 étudiants tunisiens suivaient ces cours.

⁴⁰ Un réseau pour la diffusion des programmes de la télévision italienne avait été mis en place, dans le Nord de la Tunisie, pour permettre aux Tunisiens d'assister aux jeux olympiques de Rome en 1960.

A partir de la fin de 1987, le nouveau gouvernement tunisien a relancé les relations économiques avec l'Italie⁴¹. Depuis, les échanges commerciaux ont évolué sensiblement, mais le domaine où les progrès ont été majeurs est sans doute celui des investissements directs privés qui a vu la naissance, en Tunisie, d'un grand nombre de sociétés à capital italien ou mixte.

En 1989, les plus importantes sociétés italiennes spécialisées dans le secteur des grandes infrastructures (ponts, barrages, aéroports, routes) ont créé le consortium TOP TEN en installant son siège à Tunis, tremplin idéal pour pénétrer le Maghreb et l'Afrique noire.

A partir de 1990, le nombre d'entreprises italiennes ou italo-tunisiennes a commencé à augmenter sensiblement pour monter en flèche depuis 1999⁴², avec une accélération remarquable des investissements⁴³. A la fin de 2001, environ 700 sociétés ayant un capital italien ou mixte étaient présentes en Tunisie.

Ces réalisations - qui ne concernent pas seulement les grandes entreprises italiennes mais aussi les PME⁴⁴ - ont dépassé sensiblement les créations d'entreprises réalisées, pendant la même période, par d'autres pays partenaires de la Tunisie comme l'Allemagne, la Belgique, la Suisse et l'Espagne.

Les investissements italiens se sont concentrés dans des secteurs traditionnels comme le tourisme (43,5%), le textile et l'habillement (19%) et les industries mécaniques et électriques (15,8%) et, dans une moindre mesure, dans les industries chimiques et plastiques (6,5%), la production de matériaux de construction (3,1%), les industries agroalimentaires (2,4%) et l'agriculture (2,4%).

La percée des investissements directs italiens est le résultat de plusieurs facteurs. D'une part, la globalisation économique pousse les investisseurs de la péninsule à chercher des nouveaux marchés pour leurs produits, à délocaliser certaines de leurs activités, à internationaliser leurs entreprises ou bien à en créer de nouvelles. D'autre

⁴¹ Le 24 novembre 1987, le régime des relations commerciales a été réformé par la signature d'un accord de coopération entre l'ICE (Institut du Commerce Extérieur) italien et le CEPEX (Centre de Promotion des Exportations) tunisien.

⁴² Les chiffres des entreprises créées depuis 1990 sont les suivantes : 15 (1990), 21 (91), 33 (92), 44 (93), 37 (94), 37 (95), 39 (96), 47 (97), 73 (98), 49 (99), 150 (2000). A la fin de 1999, sur les quelques 1500 entreprises européennes en activité en Tunisie, 418 étaient italiennes (739 françaises). En juillet 2000, leur nombre avait dépassé 530.

⁴³ Hormis le secteur énergétique, l'Italie a été, en 2000, le deuxième investisseur en Tunisie après la France et les investissements directs italiens représentent 21% du flux total des IDE (Investissements Directs Etrangers). Si on considère le secteur énergétique, l'Italie était, en 2000, le premier investisseur en Tunisie avec 32% des IDE (devant les Etats-Unis et la France).

⁴⁴ PME : Petites et Moyennes Entreprises.

part, en raison de sa proximité géographique et de ses affinités culturelles, de sa stabilité politique, de sa croissance économique continue depuis plusieurs années⁴⁵ et de sa législation favorable, la Tunisie est une place très attractive pour les investisseurs. En outre, bien que le marché intérieur tunisien soit déjà porteur en soi aux yeux de nombreuses entreprises italiennes, les investisseurs de la péninsule considèrent la Tunisie comme un pont pour atteindre d'autres marchés africains par le biais des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux que la Tunisie a signé avec le Maroc, l'Egypte, la Jordanie et plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne⁴⁶. De leur côté, l'Etat et le système socio-économique tunisien jouissent d'importants transferts de capitaux, de technologies et de savoir-faire.

En ce qui concerne les échanges commerciaux, leur volume a beaucoup augmenté depuis le début des années 90 et l'Italie est devenue le deuxième partenaire commerciale de la Tunisie⁴⁷. Les Tunisiens importent des produits mécaniques, électriques et électroniques, tandis que les Italiens importent du pétrole (qui représente 50% des importations italiennes depuis la Tunisie), des produits agricoles et textiles, des phosphates et des fertilisants chimiques. La balance commerciale est caractérisée par un déficit constant de la Tunisie qui importe constamment plus qu'elle n'exporte vers la péninsule.

Concernant le tourisme - un secteur très important de l'économie tunisienne⁴⁸ - le marché italien, avec environ 450.000 entrées prévues en 2001, est le troisième après ceux de l'Allemagne et de la France. Il s'agit d'un marché en croissance continue depuis plusieurs années qui est bien enraciné chez les principaux agents de voyages italiens.

En conséquence de cet épanouissement des relations économiques - qui a d'ailleurs déterminé le développement des réseaux de télécommunication⁴⁹ et des

⁴⁵ Les sources officielles tunisiennes parlent d'une croissance économique moyenne de 4 à 5% pendant les dernières années.

⁴⁶ En mai 2001, avec la déclaration d'Agadir, la Tunisie, le Maroc, l'Egypte et la Jordanie ont envisagé de créer une zone de libre-échange.

⁴⁷ L'Italie est le deuxième client et le deuxième fournisseur tunisien après la France et avant l'Allemagne.

⁴⁸ Le tourisme représente 6% du PIB tunisien et procure 300.000 emplois. En outre, il a des effets d'entraînement importants sur d'autres secteurs de l'économie tunisienne comme le bâtiment, le transport, l'agriculture, l'artisanat et l'industrie de matériaux de construction.

⁴⁹ Depuis 1995 les télécommunications entre les deux pays ont été considérablement améliorées par la mise en fonction d'un câble sous-marin en fibre optique. Jusqu'alors la Tunisie n'était reliée à l'Europe que par un seul câble entre Tunis et Marseille.

communications maritimes entre les deux pays⁵⁰ - le « poids spécifique » des produits énergétiques sur la balance commerciale italo-tunisienne s'est progressivement réduit.

Dans le sillage d'El Borma, l'ENI a découvert d'autres gisements pétroliers et gaziers⁵¹ sur le territoire tunisien, mais aujourd'hui la compagnie pétrolière italienne ne produit plus que 14.600 barils équivalents d'hydrocarbures par jour (boe/j)⁵² en Tunisie, une production très modeste si on la compare avec les 81.350 boe/j qu'elle produit en Libye. Par conséquent, du point de vue des approvisionnements énergétiques italiens, la Libye et l'Egypte (pour leur pétrole) ainsi que l'Algérie (pour son gaz) sont sans doute des partenaires beaucoup plus intéressants que la Tunisie.

Ainsi, à partir des années 90, le secteur pétrolier - qui avait été le domaine central d'affirmation et de consolidation de la présence économique italienne en Tunisie dans l'après-guerre - a perdu une partie de son importance, soit à cause de la diminution de la production pétrolière tunisienne, soit grâce à l'émergence des nouvelles formes de coopération qui ont été évoquées.

3.3 Quelles perspectives futures ?

Les relations italo-tunisiennes actuelles sont le résultat de la progression des convergences politiques et économiques réalisées par les deux pays depuis l'indépendance tunisienne, des convergences sans doute facilitées par la proximité géographique et par les liens historiques.

L'Italie est un pays développé en quête constante d'approvisionnements énergétiques et de débouchés pour son économie, qu'il s'agisse de nouveaux marchés ou de nouvelles opportunités d'investissements. D'autre part - puisque la péninsule se trouve en première ligne face aux phénomènes migratoires du bassin méditerranéen - Rome est naturellement concernée par la sécurité de la frontière sud de l'Europe et notamment par la stabilité sociale du Maghreb.

⁵⁰ L'Italie est le premier partenaire européen de la Tunisie en matière de transport maritime (passagers et marchandises). Pendant les années 90, les liaisons hebdomadaires entre la Tunisie et les ports italiens ont été intensifiées (en 1999 elles étaient 3 depuis Gênes, 2 depuis La Spezia, 2 depuis Livourne, 1 depuis Naples, Salerne et Palerme). Hors croisiéristes, plus de 320.000 passagers ont été transportés en 1999.

⁵¹ En 1996, ENI exploitait en Tunisie 9 gisements par le biais de l'AGIP (Azienda Generale Italiana Petroli).

⁵² La quantification en barils équivalents permet de prendre en compte soit la production de pétrole, soit celle de gaz et de « condensés ».

Ces priorités de la politique étrangère italienne se sont montrées largement conciliables avec les exigences de la Tunisie, soucieuse de développer et moderniser son système socio-économique par le biais des capitaux et des technologies étrangères.

Cette convergence d'intérêts a abouti à des résultats extrêmement satisfaisants, notamment sur le plan économique, où les nouvelles initiatives de coopération qui se sont multipliées dans les dernières années⁵³ laissent prévoir des développements ultérieurs.

Il est donc bien probable que, dans un proche avenir, les relations économiques italo-tunisiennes s'intensifieront davantage, profitant des effets bénéfiques dégagés par l'adhésion de Tunis au processus de libéralisation économique euro-méditerranéenne entamé à Barcelone en 1995. Par ailleurs, le plan triennal bilatéral de coopération économique bilatérale pour les années 2002-2004 envisage des prêts italiens pour 438 millions de dinars tunisiens.

L'évolution future des relations politiques italo-tunisiennes est susceptible de suivre le sillage des relations économiques et ce cadre ne semble pas pouvoir être affecté par les problèmes résiduels liés à la question de l'immigration clandestine et au différend sur la pêche, d'autant plus que ce dernier paraît trouver une solution satisfaisante par le biais des sociétés mixtes.

En outre, la coopération économique devrait produire des retombées positives même dans le domaine de l'immigration où Rome et Tunis sont aujourd'hui engagées dans la mise en œuvre d'accords de « deuxième génération », visant à favoriser la formation linguistique, culturelle et professionnelle des Tunisiens destinés à faire partie des « quotas » d'émigrés légaux.

Par ailleurs, en raison de la personnalisation du pouvoir qui caractérise le système politique tunisien, la validité de ces pronostics serait accrue par la prolongation de la présidence de Ben Ali après 2004. Or, cela apparaît désormais certain, puisque le Parlement tunisien a adopté, au début du mois d'avril 2002, une loi portant sur la

⁵³ En septembre 2001, par exemple, a été inauguré à Tunis l'APREIT (Agence pour la Promotion des Rapports Economiques Italo-Tunisiens) : il s'agit d'une structure destinée à appuyer et soutenir les investisseurs italiens.

réforme de la Constitution qui entraîne la possibilité d'un quatrième mandat pour l'actuel président⁵⁴.

Toutefois, l'attentat de la synagogue de Djerba en avril 2002⁵⁵ pourrait avoir des retombées négatives sur l'avenir des relations italo-tunisiennes - notamment si sa matrice islamiste était définitivement confirmée - car cet événement pourrait remettre en question l'un des traditionnels atouts tunisiens vis-à-vis des investisseurs étrangers : la stabilité sociale et l'absence d'intégrisme islamique⁵⁶. A cet égard, le récent limogeage par Ben Ali du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de la sécurité témoigne du fait que le leader tunisien est bien conscient des enjeux économiques et internationaux liés à cette affaire.

⁵⁴ L'art. 39 de la Constitution de 1959 limitait à trois le nombre de mandats présidentiels. Le projet de réforme constitutionnelle adopté par le Parlement tunisien le 3 avril 2002 sera soumis à referendum (une première en Tunisie) vraisemblablement au début du mois de juin.

⁵⁵ Le 11 avril 2002, une explosion à la synagogue de la Ghriba, sur l'île de Djerba, a causé 18 morts (dont 12 touristes allemands et 1 Français) et une vingtaine de blessés.

⁵⁶ La Tunisie a connu des attentats islamistes en 1987 (plasticage de deux hôtels à Monastir et à Sousse pendant la saison touristique) et en 1991 (attaque d'une représentation du parti unique RCD) ; toutefois le problème de l'intégrisme islamique a été maîtrisé en 1992 et n'a jamais atteint les dimensions tragiques qu'il aurait atteintes, par la suite, en Algérie.

CONCLUSION

Cette cavalcade d'environ un siècle et demi nous a permis d'analyser les rapports que l'Etat italien a entretenus d'abord avec les structures socio-politiques installées sur les territoires libyen et tunisien et ensuite avec les deux Etats maghrébins indépendants.

Ces rapports se sont développés selon deux chemins distincts qui ont abouti à une situation actuelle où les relations italo-tunisiennes sont d'une teneur manifestement très différente de celles que l'Italie entretient avec la Libye. Il est évident que cette diversité - qui est le résultat d'un ensemble de facteurs politiques, socio-économiques voire géostratégiques - s'enracine dans le fait que les deux pays maghrébins n'ont pas partagé la même expérience de la colonisation italienne. Après les indépendances, en fait, les relations entre Rome et Tripoli ont souffert de l'héritage colonial tandis que, vis-à-vis de la Tunisie, l'Italie a pu se proposer, en quelque mesure, comme un interlocuteur européen « de rechange » par rapport à l'ancien colonisateur français.

Malgré les différences actuelles, il est pourtant possible de constater que, depuis la deuxième moitié des années 40 et jusqu'à la fin des années 80, les relations italo-libyennes et celles italo-tunisiennes ont évolué à travers des phases semblables.

En fait, après la fin de la 2^{ème} Guerre Mondiale, les priorités de la politique étrangère italienne à l'égard des deux territoires maghrébins furent celles de sauvegarder les positions des nombreuses communautés de ressortissants italiens qui y résidaient encore. Et ces mêmes priorités caractérisèrent les relations de Rome avec la Libye et la Tunisie nouvellement indépendantes.

Au début des années 60, par effet de la pénétration de l'ENI, l'intérêt prioritaire italien se déplaça de plus en plus vers les ressources énergétiques des deux pays. Au début de cette phase « pétrolière » des relations italo-tunisiennes et italo-libyennes - en raison du décalage chronologique entre les deux indépendances - la question des ressortissants, qui paraissait avoir trouvé une solution en Libye grâce aux accords de 1956, était encore cruciale entre Rome et Tunis.

Enfin, à partir de la fin des années 80, les relations italo-tunisiennes ont progressivement évolué vers une phase ultérieure, caractérisée par des convergences politiques plus avancées et par des interactions économiques et sociales plus articulées. Cette phase nouvelle a connu son véritable épanouissement vers la fin des années 90,

avec la montée en puissance des instruments de coopération économique et financière envisagés par le Processus de Barcelone.

En ce qui concerne les relations italo-libyennes, cette transition n'a pas eu lieu et, malgré les « ouvertures » récentes, elles demeurent donc des relations « pétrolières » caractérisées par une faiblesse foncière sur le plan politique.

Aujourd'hui les relations italo-tunisiennes représentent un des modèles les plus avancés de partenariat euro-méditerranéen tel qu'il a été envisagé par le Processus de Barcelone. Les relations italo-libyennes, au contraire, restent en dehors de cette dynamique de coopération régionale et demeurent très « déséquilibrées » voire, à certains égards, « embarrassantes » pour Rome vis-à-vis de ses alliés occidentaux.

Il est donc compréhensible que l'Italie trouve un intérêt certain dans le fait d'arriver à entretenir avec Tripoli des rapports politiques à la hauteur des relations économiques entre les deux pays. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les initiatives diplomatiques mises en œuvre par l'Italie depuis 1999 - à la suite de l'interruption de l'embargo - afin de « dédouaner » la Libye de son statut de paria international et afin d'impliquer davantage ce pays dans les forums du dialogue euro-méditerranéen, notamment dans le Processus de Barcelone auquel Tripoli refuse d'adhérer à cause de la participation d'Israël. A l'égard de cette question préjudicielle, les derniers événements du conflit israélo-palestinien n'encouragent guère à l'optimisme. Il est pourtant évident qu'aux yeux de Rome, la stabilité et la sécurité de la Méditerranée centrale pourront difficilement se passer de la coopération active de la Libye.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- BALTA Paul, Méditerranée : défis et enjeux, Paris ; L'Harmattan, 2000.
- BISSON Danielle, BISSON Jean, FONTAINE Jacques, La Libye : à la découverte d'un pays, Paris ; L'Harmattan, 1999.
- BRONDINO Michele, « L'Italie au croisement des rapports euro-maghrébins : le cas tunisien », pp. 171-184 in BASFAO Kacem (dir.), HENRY Jean-Robert (dir.), Le Maghreb, l'Europe et la France, Paris ; CNRS, 1992.
- BURGAT François, LARONDE André, La Libye, Paris ; Presses Universitaires de France (Que sais-je ?), 1996.
- CORALLUZZO Valter, La politica estera dell'Italia repubblicana (1946-1992) : modello di analisi e studio di casi, Milano ; Francoangeli, 2000.
- CRESTI Federico, Oasi di italianità: la Libia della colonizzazione agraria tra fascismo, guerra e indipendenza 1935-1956, Torino ; Società Editrice Internazionale (La Nuova Africa), 1996.
- DAGUZAN Jean-François, Le dernier rempart ? Forces armées et politiques de défense au Maghreb, Paris ; Publisud (Strademed), 1998.
- GRIMAUD Nicole, La politique extérieure de l'Algérie, Paris ; Karthala, 1984.
- GRIMAUD Nicole, La Tunisie à la recherche de sa sécurité, Paris ; Presses Universitaires de France (Perspectives Internationales), 1995.
- GRIMAUD Nicole, « L'introuvable équilibre maghrébin », pp. 323-346 in COHEN Samy (dir.), SMOUTS Marie-Claude (dir.), La politique extérieure de Valéry Giscard d'Estaing, Paris ; Presses de la Fondation nationale des Sciences Politiques, 1985.
- LACOSTE Camille (dir.), LACOSTE Yves (dir.), L'état du Maghreb, Paris ; La découverte (Repères), 1991.
- ROMANO Sergio, Guida alla politica estera italiana : dal crollo del fascismo al crollo del comunismo, Milano; Rizzoli, 1993.
- SANTORO C.M., La politica estera di una media potenza: l'Italia dall'Unità ad oggi, Bologna ; Il Mulino, 1991.

ARTICLES DE PERIODIQUES

- ALIBONI Roberto, « A sign of cooperation », Agip review, n° 31, avril-juin 1996.
- ALIBONI Roberto, « L'Italia e il Mediterraneo », in Actes du Colloque « la France et l'Italie face à la situation en Méditerranée », Paris, 6 avril 1987.
- BIBES Geneviève, « L'Italie et le Maghreb », Maghreb, n° 20, mars-avril 1967.
- BIBES Geneviève, « L'accord FIAT - Libye », Maghreb, n° 77, janvier-février-mars 1977.
- CREMASCO Maurizio, « Italy, France and the Mediterranean. The case of Libya » in Actes du Colloque « la France et l'Italie face à la situation en Méditerranée », Paris, 6 avril 1987.
- CRESTI Federico, « Projet social et aménagement du territoire dans la colonisation démographique de la Libye (1938-1940) », Correspondances, n°58, octobre - novembre - décembre 1999.
- GUIDI Francesco, « Une grande aventure », Agip review, n° 31, avril-juin 1996.
- TRIPODI Paolo, « A half-century of italian foreign policy », Contemporary Review, september 1996.

ARTICLES DE PRESSE

- BESSIS Sophie, « L'offensive italienne », Jeune Afrique Economie, n° 113, novembre 1988.
- « Un pont d'or de la péninsule au Golfe », Arabies, n° 25, janvier 1989.
- « Le choc du passé, le poids des indemnités », Arabies, n° 35, novembre 1989.
- BONNIFAIT Jacques, « L'Italie : bruits de botte bien pacifiques... », Jeune Afrique, 8 aout 1990.
- CLAUDE Patrice, « Italie : une ambition méditerranéenne », Le monde, 12 mars 1991.
- « Priorité au Maghreb », Jeune Afrique Economie, juin 1991.
- « Relying more on the Middle East – Special Report Italy », Middle East Economic Digest, 3 july 1992.

- « Energy : the Middle East and North Africa provide 80 per cent of Italy's oil purchases – Special Report Italy », Middle East Economic Digest, 2 july 1993.
- HEUZE Richard, « Nouvelle offensive libyenne en Italie », Le figaro, 9 septembre 1993.
- PETRUCCI Pietro, « L'Italie renonce à sa vocation sur le continent noir », Le monde diplomatique, mai 1994.
- KEFI Ridha, « Tunisie-Italie : lune de miel », Jeune Afrique, 18 mai 1995.
- « Tunisie-Italie : une autoroute de la communication », Jeune Afrique, 27 juillet 1995.
- « Energy : gas gets the better of oil – Special Report Italy », Middle East Economic Digest, 5 july 1996.
- « Tunis et Rome veulent renforcer leurs liens économiques », Marchés tropicaux, 12 mars 1999.
- « Booking more reserves – Special Report Italy », Middle East Economic Digest, 2 july 1999.
- « Kaddafi revient en Italie », Jeune Afrique, n° 2025, 2-8 novembre 1999.
- « D'Alema is first western leader to call on Gadhafi in 8 years », International Herald Tribune, 2 december 1999.
- « Tripoli s'engage à ne pas soutenir le terrorisme », Marchés tropicaux, 10 décembre 1999.
- « Examen de l'aide de l'Italie par le CAD », Paris ; Communiqué de presse OCDE, 9 juin 2000.
- « Les Italiens arrivent. Investissements directs étrangers », Réalités, n° 761, 20-26 juillet 2000.
- « AGIP retient son souffle », Réalités, n° 767, 7-13 septembre 2000.
- « Quelles stratégies pour le tourisme », Réalités, n° 793, 8-14 mars 2001.
- « Alliances stratégiques, les sept expériences de référence en Tunisie », Réalités, n° 805, 31 mai - 6 juin 2001.
- « Italy's new broom – Special Report Italy », Middle East Economic Digest, 6 july 2001.
- « Relations économiques entre le Maroc et l'Italie », Revue d'information de la Banque marocaine du commerce extérieur, n° 281, juillet-aout 2001.

- « Tunisie-Italie : intensification de la coopération économique », Réalités, n° 823, 4-10 octobre 2001.
- « President Ben Ali confers with Italian Foreign Minister », Tunisia News, n° 439, 13 octobre 2001.
- « Pirelli investit en Tunisie », Jeune Afrique, n° 2132, 20-28 novembre 2001.
- « Naissance d'un partenariat stratégique. Visite de M. Berlusconi en Tunisie », Réalités, n° 830, 22-28 novembre 2001.

SITES INTERNET

www.esteri.it

www.eni.it

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
 PARTIE I . LES RELATIONS AVEC LA LIBYE ET LA TUNISIE JUSQU' AUX INDEPENDANCES.....	 5
1.1 La politique méditerranéenne du Royaume d'Italie	5
1.11 Les appétits maghrébins de l'Italie libérale	5
1.12 L'« impérialisme méditerranéen » de l'Italie fasciste	7
1.13 La colonisation de la Libye (1911-1943).....	8
1.2 La politique étrangère de l'Italie républicaine vis-à-vis du Maghreb oriental dans l'après- guerre.....	11
1.21 Une politique étrangère pragmatique et essentielle.....	11
1.22 La présence italienne en Libye dans l'après-guerre jusqu'à l'indépendance (1943-1951)	12
1.23 La présence italienne en Tunisie dans l'après-guerre et l'attitude de l'Italie républicaine vis-à-vis du nationalisme tunisien.....	14
 PARTIE II. LES RELATIONS AVEC LA LIBYE DEPUIS L'INDEPENDANCE	16
2.1 La monarchie du Roi Idriss 1 ^{er} (1951-1969).....	16
2.11 Une monarchie « sous tutelle »	16
2.12 Le traité italo-libyen de 1956	17
2.2 De la prise du pouvoir par Kadhafi aux sanctions de l'ONU (1969-1992).....	19
2.21 Le long chemin vers l'isolement international.....	19
2.22 Le cadre général des relations italo-libyennes	22
2.23 Kadhafi et la question des indemnités coloniales.....	24
2.24 La question de Malte	25
2.25 L'épanouissement des activités de l'ENI.....	27
2.26 La pénétration des capitaux libyens dans l'économie italienne	28
2.3 L'embargo et la reprise des relations après son interruption (1992-2002).....	31
2.31 La continuation des relations économiques pendant l'embargo (1992-1999)	31
2.32 L'interruption de l'embargo et l'activisme italien pour « dédouaner » la Libye (1999- 2002).....	32
2.4 Quelles perspectives futures ?.....	35

PARTIE III . LES RELATIONS AVEC LA TUNISIE DEPUIS L'INDEPENDANCE	37
3.1. La période de Bourguiba (1956-1987)	37
3.11 Un début prometteur, mais.....	37
3.12 La question des ressortissants italiens	39
3.13 Le différend sur les droits de pêche.....	40
3.14 Les échanges commerciaux et les premiers investissements italiens.....	41
3.15 La percée d'ENI en Tunisie	44
3.16 L' « offensive diplomatique » italienne en Afrique (1980-1992)	46
3.2 La période de Ben Ali (1987-2002)	49
3.21 L'arrivée au pouvoir de Ben Ali : Rome a-t-elle joué un rôle ?.....	49
3.22 Les relations politiques et militaires.....	50
3.23 Questions anciennes et problèmes nouveaux : la pêche et l'immigration	51
3.24 L'essor des relations économiques.....	52
3.3 Quelles perspectives futures ?.....	55
CONCLUSION.....	58